

SITE NATURA 2000  
BASSIN DU REBENTY  
FR 9101468

Contribution au Document d'Objectif

ETUDE SOCIO-ECONOMIQUE

**(Document validé par le Comité de Pilotage le 13 janvier 2005)**

Thierry RUTKOWSKI  
Chef de projet environnement

Office National des Forêts



Unité Spécialisée Aménagements – Etudes - Expertises  
11, rue Georges GUILLE  
BP 1074 – 11870 CARCASSONNE cedex 09  
tél. : 04 68 11 40 00

# ***ETUDE SOCIO - ECONOMIQUE***

## INVENTAIRE ET CARTOGRAPHIE DES DONNEES SOCIO-ECONOMIQUES

5

<b>I – CADRE GENERAL DE L’ETUDE</b>	<b>5</b>
1- Localisation	5
1.1 - Le périmètre de l’étude :	5
1.2 – La zone d’étude du site Natura 2000 Bassin du Rébenty (FR 9101468)	6
1.3 – Trois sites Natura 2000 en Pays de Sault	6
1.4 – Un site pilote : Le massif du Madres-Coronat (FR 9101473)	6
1.5 – La Haute Vallée de l’Aude et le bassin de l’Aiguette (FR 9101470)	7
1.6 – Les gorges du Rébenty, site inscrit (11.031.01)	7
1.7 – Sites classés	7
1.8 – Les Z.N.I.E.F.F	8
2 – Organisation administrative sur la zone d’étude du bassin du Rébenty	8
2.1 - CANTON de QUILLAN	9
2.2 – CANTON d’AXAT	9
2.3 – CANTON de BELCAIRE	9
3 – Intercommunalités	9
3.1 - Généralités	9
3.2 – La Communauté de communes du CANTON d’AXAT	10
3.3 – Un projet de Communauté de communes en cours :	11
3.4 – Natura 2000. L’avis des élus	11
4 – Le PAYS HAUTE VALLEE DE L’AUDE	12
4.1 – Une charte de Pays	12
4.2 – Les objectifs du Pays	12
<b>II – LA POPULATION</b>	<b>13</b>
1 – Histoire.	13
1.1 – Le paléolithique	13
1.2 – Du mésolithique au néolithique	13
1.3 – De l’âge du bronze au moyen-âge	14
1.4 – Le XIII <sup>e</sup> siècle. L’hérésie Cathare	14
1.5 – La Baillie de Sault	14
1.6 La fin du moyen-âge, un cataclysme démographique	14
1.7 – Les XVI <sup>e</sup> et XVII <sup>e</sup> siècles	14
1.8 – Les XVIII <sup>e</sup> et XIX <sup>e</sup> siècles	15
2 – Aujourd’hui	15
2.1 – Evolution démographique du XIX <sup>e</sup> siècle à nos jours	15
2.2 – De 1975 à 1990	16
2.3 – Population rurale et population agricole	16
2.4 – La population rurale du Rébenty aujourd’hui	16
2.5 – Population des villages situés sur le petit plateau	17
2.6 – Les villages situés dans le haut de la vallée	18
2.7 – Les villages situés sur le grand plateau	19
2.8 – Les villages de la basse vallée du Rébenty	19
2.9 – Un retour vers une nature sans paysans ?	19
<b>III - LE MILIEU PHYSIQUE</b>	<b>20</b>
1 – Climat	20
1.1 – Climatologie générale	20
1.2 – Précipitations annuelles et températures moyennes annuelles	20
1.3 – Mosaique climatique	21
2 – Géologie	21
2.1 – L’orogénie pyrénéenne	21
2.2 – La vallée du Rébenty	21
3 – Pédologie	21

3.1 – Les roches-mère	22
3.2 – Les sols	22
4 – Hydrologie	22
4.1 – La vallée du Rébenty	22
4.2 – La vallée de l’Aude	24
4.3 – Les plateaux	24
4.4 – Le Plan Départemental pour la Protection des Milieux Aquatiques	24
5 – Paysages	25
5.1 – Etymologie et paysages	25
5.2 – Des photos pour témoigner	25
<b>IV- LES ACTIVITES HUMAINES</b>	<b>26</b>
1 – Patrimoine historique	26
1.1 - Le patrimoine bâti	27
1.2 - Le patrimoine industriel	27
2 – Les activités industrielles	28
2.1 – Les microcentrales. Généralités	28
2.2 – La microcentrale de Merial	28
2.3 – La microcentrale de Niort de Sault	28
2.4 – La microcentrale de JOUCOU 1	29
2.5 – La microcentrale de JOUCOU 2	30
2.6 – La microcentrale de Marsa	30
2.7 – La scierie de Belfort sur Rébenty : la « Scierie du Pays de Sault »	31
3 – La Pêche	31
3.1 – Le Schéma Départemental à vocation Piscicole et Halieutique	31
3.2 – Organisation piscicole dans le Rébenty	31
3.3 – Les autres ruisseaux	32
4 – La chasse	33
4.1 – Une activité de loisir profondément ancrée dans la tradition locale	33
4.2 – La Fédération et les services de l’Etat	33
4.3 – Les Associations de chasse sur la zone d’étude du Rébenty	34
4.4 – Natura 2000 et la chasse	34
4.5 – Les dégâts de gibier	34
5 – Le tourisme et les activités de loisir	35
5.1 – Contexte touristique	35
5.2 – Une capacité d’accueil insuffisante	36
5.3 – La randonnée pédestre	36
5.4 – Le V.T.T	37
5.5 – Activités équestres	38
5.6 – Activités d’eau vive :	38
5.7 – L’escalade	38
5.8 – La spéléologie	39
5.9 – La route des sapins	40
5.10 – Les sports d’hiver	40
5.11 – Les structures locales d’animation touristique	41
5.12 - L’agritourisme, une activité en voie de développement	41
5.13 – Activités associatives	43
6 – Les activités agricoles	44
6.1 – Contexte général	45
6.2 – Les agriculteurs et Natura 2000	45
6.3 – Origine des agriculteurs du bassin du Rébenty	47
6.4 – Activité des agriculteurs sur la zone d’étude	48
6.5 – L’élevage	49
6.6 – Une nouvelle orientation de l’élevage	50
6.7 – Aménagement de l’espace rural	50
6.8 – Le foncier	51
6.9 – L’enfrichement des terres agricoles	52
6.10 - Une forte utilisation de l’herbe	53
6.11 - Les activités complémentaires	53
6.12 – De la prime à l’herbe (P.H.A.E) aux C.A.D	55

6.13 – C.A.D et Natura 2000	57
6.14 – Les avenants	58
6.15 - Suivi du dispositif Natura 2000	58
6.16 – Les cahiers des charges	58
6.17 - Définition des territoires des contrats types dans le site Natura 2000	59
6.18 - Un projet de P.L.A.C (Plan Local d'Aménagement Concerté)	59
6.19 – Les aides	59
7 - La Forêt	60
7.1 – Dynamique de la fermeture des milieux et retour à la forêt	60
7.2 – Les forêts publiques	60
7.2 – L'Office National des Forêts (O.N.F)	61
7.3 - Les aménagements	62
7.4 – Forêts domaniales et pastoralisme	62
7.5 – Les forêts communales	63
7.6 – Les forêts privées gérées	63
7.7 – Forêts particulières et dynamique de fermeture du milieu	63
<b>III – AMENAGEMENT - EQUIPEMENT</b>	<b>64</b>
1 - Gestion de l'eau et des effluents	64
1.1 – Les captages	64
1.2 - Les stations d'épuration	65
1.4 – L'assainissement autonome	66
2 – Urbanisme	66
2.1 – Les Schémas de Cohérence Territoriale (S.C.O.T)	66
2.2 – Les Cartes Communales	66
<b>IV - ENJEUX SOCIO-ECONOMIQUES ET NATURA 2000</b>	<b>67</b>
1 – Synthèse et perspectives	67
1.1 – Résumé synthétique et perspectives	67
<b>V – BIBLIOGRAPHIE</b>	<b>68</b>

## **I – CADRE GENERAL DE L'ETUDE**

### **1- Localisation**

#### **1.1 - Le périmètre de l'étude :**

*Quinze villages en Pays de Sault*

La vallée du Rébenty s'inscrit dans un vaste complexe paysager à caractère montagnard :

#### **Le PAYS DE SAULT.**

De sa confluence avec le fleuve Aude à Saint-Martin-Lys, à une altitude de 382 mètres, le Rébenty s'écoule depuis les crêtes sommitales avoisinant les 2000 mètres dans un paysage marqué par la forêt et des espaces agropastoraux en cours de fermeture. Avec la vallée de l'Aude le Rébenty découpe le Pays de Sault en trois compartiments bien délimités :

- **Le Grand plateau** (230 km<sup>2</sup>) :

D'une altitude moyenne de 1000 mètres le plateau est caractérisé par un paysage agropastoral très ouvert. On y rencontre cinq villages dont trois possèdent une partie de leur territoire inscrit dans le périmètre de la zone d'étude Natura 200. Il s'agit de Belvis, Espezel et Quirbajou. Cet ensemble domine part le Nord la vallée du Rébenty.

- **Le Petit plateau** (190 km<sup>2</sup>) :

Il s'agit d'un ensemble dominé à l'Ouest par le pic de l'Ourthizet (1984m). L'altitude moyenne avoisine les 1000 mètres. Six villages sont dispersés sur ce plateau, installés principalement dans les dépressions centrales. Les villages de Mazuby, Galinagues, Rodome et Bessèdes de Sault ont tout ou partie de leur territoire inscrit dans le périmètre de la zone d'étude. Le petit plateau domine la vallée du Rébenty par le Sud.

- **La montagne méridionale** (190 km<sup>2</sup>) :

Il s'agit d'un ensemble fortement mouvementé caractérisé par des vallées au relief très prononcé. Cet ensemble morphologique rattaché au front Nord-Pyrénéen s'étire vers le Sud-Est jusqu'au massif du Madres (2461 m). La vallée du Rébenty s'inscrit dans ce complexe. Nous pouvons associer à cet ensemble huit villages inscrits dans le périmètre de l'étude. Il s'agit de Campagna de Sault, La Fajole, Merial, Niort de Sault pour la partie amont du bassin et des villages de Belfort sur Rébenty, Joucou, Marsa et Cailla pour la partie aval.

## 1.2 – La zone d'étude du site Natura 2000 Bassin du Rébenty (FR 9101468)

*Un vaste bassin, dominé par des crêtes naturelles consacrées souvent à l'estive culminant à 2059 mètres d'altitude, prolongé d'une vallée parfois étroite aux versants boisés.*

Limites naturelles formées essentiellement des crêtes, limites artificielles assises sur des routes, chemins, sentiers et finages communaux constituent les limites de la zone d'étude dont la surface totale représente 10164 ha.

Il faut retenir que le finage de cette zone d'étude, assis sur des limites facilement identifiables, nous semble plus cohérent que les limites imprécises du site telles qu'elles nous sont transmises à ce jour. Il sera incontournable de discuter en Comité de Pilotage de l'assise définitive du projet de site.

En aval d'un large bassin orienté Sud-Ouest / Nord-Est la vallée s'ouvre vers l'Est à partir du village de Belfort sur Rébenty. Les limites dans la partie haute correspondent essentiellement aux crêtes sommitales. Du nord au Sud : des crêtes de Gebets (1443 m) au roc de Quercourt (1820 m) et au pic de Serembar, puis des crêtes de Pailhères (1995 m) au pic de Pourrassat (1951 m) vers l'Est. Vers le Nord la limite intègre le rebord du grand plateau puis, en allant vers l'Est, s'assoit sur des limites communales et des chemins. Vers le Sud, au-delà des crêtes et en allant vers l'Est, le site voit ses limites matérialisées par divers chemins, sentiers et finages communaux.

## 1.3 – Trois sites Natura 2000 en Pays de Sault

**Voir annexe cartographique :** Carte des sites Natura 2000

C'est sur l'ensemble géographique du Pays de Sault que s'inscrivent trois sites Natura 2000. Il s'agit de trois vastes zones qui rassemblent sensiblement les mêmes intérêts en terme de conservation des habitats et habitats d'espèce. C'est en vérité une très grande partie de la montagne audoise (près de 80 % du Pays de Sault) qui est concernée par ces sites :

- Le bassin du Rébenty (site FR 9010468)
- Le massif du Madres-Coronat ( site FR 9101473 )
- La haute vallée de l'Aude et le bassin de l'Aiguette ( site FR 9011470 )

## 1.4 – Un site pilote : Le massif du Madres-Coronat (FR 9101473)

Le projet de site Natura 2000 du massif de Madres-Coronat, assis sur les territoires départementaux des Pyrénées orientales (81%), de l'Ariège (3%) et de l'Aude (11%) couvre une surface de 24700 Ha. Il concerne deux domaines biogéographiques : le domaine alpin couvre 87 % et le domaine méditerranéen 13 % (MEDD). Le site de Madres-Coronat fait partie des 36 sites pilotes retenus comme sites test dans un vaste programme LIFE « Document d'Objectif des sites Natura 2000 » L'expérience des opérateurs sur l'ensemble de ce programme a permis, entre autre de rédiger la première mouture d'un guide méthodologique. La partie audoise couvre une surface de 3860 Ha assise sur le territoire de quatre communes du canton d'Axat. La fédération Aude Claire et l'ONF sont les opérateurs délégués dans le département de l'Aude. L'opérateur principal est la Réserve naturelle de NOHEDES dans les Pyrénées Orientales. Riche de 26 habitats naturels dont 5 prioritaires et de 13 espèces emblématiques dont deux prioritaires, le massif de Madres-Coronat couvre des espaces montagnards d'un intérêt exceptionnel.

## 1.5 – La Haute Vallée de l’Aude et le bassin de l’Aiguette (FR 9101470)

Ce projet de site couvre une surface de 8731 Ha. Il est assis sur le territoire de 19 communes, concernant trois départements : l’Aude pour 84 %, l’Ariège pour 15 % et les Pyrénées orientales pour 1 % (MEDD)

Les opérateurs désignés devant se partager les études sont la Fédération Aude Claire désignée comme opérateur principal et l’ONF de l’Aude, en tant qu’opérateur associé. La fiche initiale DIREN Languedoc Roussillon fait état de la présence de huit habitats d’intérêt communautaire, dont deux prioritaires et de neuf espèces, dont une prioritaire inscrites en annexe II de la directive habitat (MEDD). Le Comité de pilotage a été installé en 2003. La rédaction du Document d’Objectif est prévue pour 2005. Les premières études ont été engagées sur le terrain dès 2003 par la Fédération Aude Claire.

## 1.6 – Les gorges du Rébenty, site inscrit (11.031.01)

**Source** : DIREN Languedoc Roussillon

Par arrêté ministériel du 16 septembre 1963 les gorges du Rébenty ont été inscrites en tant que site naturel. Sur l’ensemble du linéaire de la rivière, des crêtes situées au Sud-Ouest du site au confluent avec l’Aude, les limites de la zone inscrite épousent le fond de la vallée. La largeur du site est fonction de la topographie locale. Parfois limité au lit majeur de la rivière ou à l’étroitesse des gorges, le site inscrit peut s’élargir, comme au Nord de Marsa pour englober des paysages rocheux remarquables.

Le site couvre une surface de 1934.89 hectares et se développe sur les territoires des communes de : Cailla, Belfort sur Rébenty, Joucou, Niort de Sault, Merial et La Fajolle. Pour mémoire rappelons que les gorges de Joucou, intégrées dans le site inscrit des gorges du Rébenty ont fait l’objet d’une inscription par arrêté ministériel en date du 04 avril 1947.

Bien que ne concernant pas le site du Rébenty les gorges de la Pierre Lys (11.035.02) font l’objet d’une inscription datée du 13 décembre 1946.

Rappelons que dans un site inscrit, le Maître d’ouvrage doit informer l’administration quatre mois à l’avance de tout projet de travaux de nature à modifier l’état ou l’intégrité du site. L’architecte des bâtiments de France émet un avis simple sur les projets de construction et un avis conforme sur les projets de démolition.

## 1.7 – Sites classés

**Source** : DIREN Languedoc Roussillon

Un site classé, ne peut être ni détruit ni modifié dans son état ou son aspect sans autorisation ministérielle ou préfectorale spéciale.

Un site classé est répertorié sur une commune de la zone d’étude. L’église de Joucou et ses abords (11.177.01) fait l’objet d’une inscription. Il est regrettable que les ruines de l’ancienne abbaye ne fasse l’objet d’aucun classement. Pour mémoire, citons sur le territoire de Bessède de Sault les ruines classées du château de Gesse (11.038.01).

## 1.8 – Les Z.N.I.E.F.F

**Source** : DIREN Languedoc Roussillon

**Voir annexe cartographique** : carte des ZNIEFF et sites inscrits

La proposition de site d'intérêt communautaire et le zonage de la présente zone d'étude intègrent trois **ZNIEFF** (**Z**one **N**aturelle d'**I**ntérêt **E**cologique **F**loristique et **F**aunistique) :

Rappelons qu'une ZNIEFF de type I concerne des secteurs caractérisés par leur intérêt biologique remarquable. Bien que le classement en ZNIEFF n'ait pas de portée réglementaire, ces espaces doivent faire l'objet d'une attention toute particulière lors de l'élaboration de tout projet d'aménagement et de gestion.

Une ZNIEFF de type II concerne des grands ensembles naturels riches et peu modifiés, ou qui offrent des potentialités biologiques importantes. Ces espaces doivent faire l'objet d'une prise en compte systématique dans les programmes de développement, afin d'en respecter la dynamique d'ensemble.

- **ZNIEFF I « Landes de Quirbajou »**

D'une surface de 100 hectares, d'une altitude variant de 810 à 1008 mètres, il s'agit d'une lande sur substrat calcaire constituée d'un cortège de plantes méditerranéennes et d'orchidées dont l'originalité repose sur la présence de ces plantes à une altitude élevée.

- **ZNIEFF II « Gorges et bassin supérieur du Rébenty »**

D'une surface de 6797 hectares, d'une altitude variant de 382 à 1862 mètres, cette ZNIEFF, partiellement intégrée au site inscrit des gorges du Rébenty présente des stations floristiques de grand intérêt, uniques dans le département. Les richesses faunistiques concernent entre autres le Desman des Pyrénées, l'Ours, le Grand Tétras, la Perdrix grise et l'Isard. Le paysage « grandiose » qu'offrent les gorges n'est pas oublié. Une attention particulière aux coupes, reboisements et ouvertures de pistes de débardage est préconisée.

- **ZNIEFF II « Crêtes de Pailhères et montagne d'Ourthiset »**

D'une superficie de 1265 hectares, d'une altitude variant de 1500 à 2060 mètres, cette ZNIEFF englobe l'ensemble de la zone sommitale, supraforestière, se trouvant dans la partie audoise. Elle présente des intérêts floristiques uniques dans le département parmi lesquels on relève plusieurs plantes endémiques. Sa protection passe par la limitation de création de nouvelles pistes et la maîtrise d'une charge pastorale raisonnable.

## 2 – Organisation administrative sur la zone d'étude du bassin du Rébenty

**Voir annexe cartographique** : carte des limites administratives

*Quinze communes rattachées à trois cantons de l'arrondissement de LIMOUX se partagent tout ou partie du territoire concerné par la zone d'étude.*

Il s'agit des **cantons** de **QUILLAN**, d'**AXAT** et de **BELCAIRE**.

## 2.1 - CANTON de QUILLAN

<b>Communes concernées</b>
MARSA
QUIRBAJOU

## 2.2 – CANTON d'AXAT

<b>Communes concernées</b>
BESSEDE de SAULT
CAILLA

## 2.3 – CANTON de BELCAIRE

<b>Communes concernées</b>
BELVIS
JOUCOU
BELFORT sur Rébenty
ESPEZEL
RODOME
GALINAGUES
MAZUBY
CAMPAGNA de Sault
NIORT de Sault
MERIAL
LA FAJOLLE

## 3 – Intercommunalités

*Seules quatre communes situées plus à l'Est du site sont intégrées dans une communauté de commune :*

### 3.1 - Généralités

L'histoire, le poids des contraintes géographiques et la répartition des communes sur trois cantons pèsent lourdement sur les difficultés rencontrées pour échafauder des projets collectifs. Il existe une unité « vallée du Rébenty » assise sur les limites retenues pour le projet de site d'intérêt communautaire. L'unicité des actions futures devra passer par une recherche de collectivisation se situant au-delà des marches administratives actuelles. C'est sûrement dans le cadre du « Pays Haute Vallée » que des engagements pourront être pris à une plus grande échelle et concerneront les trois sites Natura 2000 d'altitude des Pyrénées audoises. Il faut rappeler que les habitats et habitats d'espèces concernés sont sensiblement les mêmes sur les trois sites : Vallée du Rébenty, Haute-Vallée de l'Aude-Bassin de l'Aiguette et Madres-Coronat.

### 3.2 – La Communauté de communes du CANTON d'AXAT

<b>Communes non concernées</b>	<b>Communes concernées</b>
ARTIGUES	<b>BESSEDE de Sault</b>
AXAT	<b>CAILLA</b>
COUNOZOUL	<b>MARSA</b>
ESCOULOUBRE	<b>QUIRBAJOU</b>
GINCLA	
LAPRADELLE-PUYLAURENS	
LE BOUSQUET	
LA CLAT	
MONTFORT sur Boulezane	
SAINT MARTIN LYS	
SAINTE COMOMBE sur Guette	
SALVEZINES	

Dans l'édito du N° 13 de la « lettre de l'intercommunalité », Monsieur MARTINEZ, Maire d'AXAT et Conseiller général du Canton met l'accent sur la notion de « *SOLIDARITE* », maître mot concernant « un patrimoine relationnel et social....d'une façon d'être ».

Les actions de la Communauté de commune se déclinent selon différents axes :

- **Scolarité et jeunesse** (131 élèves scolarisés) : Le SIVOM est chargé d'assurer les différentes actions auprès des scolaires. On peut citer la remarquable organisation périodique de regroupements inter-écoles permettant à tous les enfants de la Communauté de se rencontrer et partager des moments de culture. Les interventions visant une sensibilisation des enfants à la question environnementale ne sont pas négligées.
- **Action sociale** : L'action sociale destinée aux personnes âgées demeure l'objet principal qui a prévalu à la mise en place de la Communauté de communes.
- **Service d'incendie et de secours** : Par arrêté préfectoral de mai 1999 la Communauté de communes a acquis la compétence « incendies-secours ».
- **Service ordures ménagères** : De la réhabilitation d'anciennes décharges, la mise en place de bennes pour collecter les encombrants, à l'organisation de collectes sélectives la Communauté a relayé dans ces tâches l'ancien SICTOM.

- **Schéma d'assainissement** : La Communauté de communes assure la coordination des démarches communales pour le montage des dossiers du schéma d'assainissement communal pour répondre dans les délais (2005) à l'impérieuse nécessité pour chaque commune d'entreprendre le traitement de ses effluents.
- **Services techniques** : il s'agit de la mise à disposition collective de divers services. Citons, à titre d'exemple l'entretien de la voirie, les débroussaillages, le déneigement et le salage, les sépultures ainsi que la mise à disposition des collectivités de matériel spécialisé. La Communauté de communes conduit « au nom et pour le compte des communes les travaux de renforcement, d'extension et d'amélioration du réseau électrique ».

### 3.3 – Un projet de Communauté de communes en cours :

#### La Communauté de communes du PAYS DE SAULT

Communes hors zone	Communes concernées
AUNAT	BELFORT sur Rébenty
FONTANES de Sault	CAMPAGNA de Sault
LE BOUSQUET	ESPEZEL
ROQUEFEUIL	GALINAGUES
	JOUCOU
	LA FAJOLLE
	MAZUBY
	MERIAL
	NIORT de Sault
	RODOME

A la mi-décembre 2003 la création de la Communauté de communes est en suspend. En effet, sur l'ensemble des communes concernées, cinq ont délibéré contre le projet. Il s'agit des communes de NIORT, MERIAL, LA FAJOLLE, FONTANES de Sault et BELFORT sur Rébenty. Un autre projet associant 9 communes est actuellement à l'étude. Un projet statutaire applicable sur la future Communauté se décline en trois types de compétences :

- **Compétences obligatoires** : Aménagements de l'espace et développement économique.
- **Compétences optionnelles** : Environnement, habitat et cadre de vie, équipements sportifs et culturels.
- **Compétences diverses facultatives.**

### 3.4 – Natura 2000. L'avis des élus

Au cours de notre enquête et à l'occasion de divers entretiens, nous avons apprécié une remarquable écoute de la part des élus. Si la plupart d'entre eux relèvent l'impérieuse nécessité de mieux informer leur population afin de « démystifier » le projet Natura 2000, ils n'en demeurent pas moins favorables au projet de Site d'Intérêt Communautaire, considéré comme un outil potentiel de valorisation de leur territoire.

## 4 – Le PAYS HAUTE VALLEE DE L'AUDE

*Des objectifs environnementaux et socio-économiques répondant parfaitement à la logique de développement durable inscrite dans la démarche NATURA 2000.*

### 4.1 – Une charte de Pays

Source : (Charte du Pays Haute Vallée de l'Aude . Le pari de l'organisation. Syndicat Mixte de la Vallée de l'Aude et des Pyrénées audoises 2003)

**La charte du Pays Haute Vallée de l'Aude privilégie le RESPECT ET LA PRESERVATION DE L'ENVIRONNEMENT comme « priorité incontournable s'imposant à tous les projets ».**

La charte présentée le 20 février 2003 à Limoux, n'est pas encore à ce jour mise en application. Une vaste phase délibérative, visant la validation du projet, est en cours sur l'ensemble des communes et Communautés de communes concernées. Des modifications des statuts du syndicat mixte s'imposent et les communes doivent délibérer pour confirmer leur adhésion. Des interrogations subsistent (12/2003) en ce qui concerne la compétence des Pays au regard de la politique nationale. Reste à signer avec la région Languedoc-Roussillon et le département de l'Aude un contrat de Pays de la Haute vallée de l'Aude, volet financier permettant la mise en œuvre de l'ensemble des plans d'action. Enfin, le Pays Haute vallée est un site pilote à l'échelle nationale, dont les objectifs sont axés sur des priorités d'action en zone de montagne fortement handicapée par la désertification. Les enjeux de conservation et de restauration des habitats assignés à Natura 2000 sont susceptibles d'être portés par l'esprit de la politique environnementale inscrite dans les choix stratégiques du Pays Haute Vallée.

### 4.2 – Les objectifs du Pays

#### 4.2.1 - Objectifs environnementaux :

- Maintenir les milieux naturels ouverts et accessibles aux pratiques traditionnelles.
- Sensibiliser et informer le grand public sur la richesse des paysages et la biodiversité du territoire en matière de faune et de flore.
- Sensibiliser, informer et former les acteurs locaux, les élus et les institutionnels à la gestion et la protection de l'environnement.
- Valoriser les paysages et limiter les risques : inondations, incendies....
- Favoriser l'utilisation raisonnée des nouvelles énergies et réduire les déchets à la source.

#### 4.2.2 - Objectifs en matière d'agriculture :

- Préserver et développer le potentiel de production de la Haute vallée de l'Aude (viticulture et élevage)
- Soutenir les agriculteurs qui s'engagent dans une démarche de qualité génératrice de surcoûts notamment dans le domaine environnemental.
- Favoriser le développement des activités agro-touristiques.

#### 4.2.3 – Objectifs en matière de gestion de l'espace et d'amélioration du cadre de vie :

- Organiser le territoire via l'étude et la mise en place d'un **Schéma de COhérence Territorial (SCOT)**
- Oeuvrer à la maîtrise publique du foncier bâti et non bâti afin de maintenir les territoires ruraux ouverts et accueillants.
- Sensibiliser et accompagner les communes dans l'élaboration de documents d'urbanisme (la loi SRU)
- Accentuer le développement des mesures agro-environnementales.
- Réserver le foncier rural prioritairement à l'activité agricole.
- Réussir l'**Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)** et le prolonger par une OPAH de revitalisation rurale (incluant le canton d'Alaigne).
- Réaliser une charte architecturale et paysagère, déclinée par grandes zones géographiquement homogènes, pour guider les opérateurs qui se lancent dans des travaux de rénovation.
- Favoriser la mise en place de toute démarche territoriale de restauration et d'entretien des milieux naturels comme les contrats de rivière dans le cadre du **Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE)** et de soutien des débits d'étiage du fleuve Aude.

#### 4.2.4 – Autres objectifs :

- Développement du potentiel économique en matière d'industrie, commerce et artisanat ?
- Valorisation du potentiel humain et des savoir-faire de la Haute Vallée de l'Aude.

## II – LA POPULATION

*Une population aujourd'hui de deux à cinq fois moins nombreuse que dans la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle.*

### 1 – Histoire.

*« Des néolithiques aux néoruraux ! »*

*Une présence très ancienne et très sporadique de petits groupes humains.*

#### 1.1 – Le paléolithique

Il faut remonter le temps d'environ 35 500 ans dans le site archéologique de *la cauna de Belvis* pour retrouver les traces de chasseurs du paléolithique. On découvre sur le même site la présence saisonnière, 23 000 ans plus tard de l'homme de Cromagnon.

#### 1.2 – Du mésolithique au néolithique

Non loin de la vallée du Rébenty, sur le territoire de Fontanès de Sault *la grotte de Dourgnes* présente les vestiges d'un habitat de chasseurs daté de 8 500 ans BP (*Before Present*). Sur ce site les stratigraphies révèlent une évolution progressive vers un habitat permanent attestant d'une sédentarisation à l'époque néolithique.

*Les premiers éleveurs-cultivateurs s'installent dans le Pays de Sault.*

### 1.3 – De l'âge du bronze au moyen-âge

On note, toujours à Fontanès de sault, dans *les grottes de Dourgnes et d'Usson* la présence de vestiges de l'âge du bronze ancien et bronze moyen datés de 4000 et 2000 av J.C.

L'époque gallo-romaine ne laissera que très peu de vestiges. Territoire frontière au VI<sup>e</sup> siècle entre le royaume Franc et le royaume Wisigoth, le Pays de Sault voit l'apparition au IX<sup>e</sup> siècle de nombreuses abbayes, paroisses et villages fortifiés.

Dans la vallée du Rébenty nous citerons, en particulier les fondations dès 845 de l'abbaye de Joucou et de l'abbaye de Munès en 880. Se rattache à l'abbaye de Joucou un réseau d'églises dont on peut citer, en ce qui concerne notre zone d'étude, les églises de St Thomas d'Able, Marsa, Rodome, Mazuby, Niort, Galinagues et Gebetx.

Des châteaux jalonnent la vallée du Rébenty à Joucou, Ables (au-dessus des gorges de Joucou), Castelport (aujourd'hui Taffine), Belfort et Niort.

### 1.4 – Le XIII<sup>e</sup> siècle. L'hérésie Cathare

Le pays de Sault servira de refuge à de nombreux Cathares. C'est ainsi que seront détruits par Louis IX des villages fortifiés, associés aux châteaux pendant l'épisode sanglant marquant la fin de l'hérésie Cathare. Seront ainsi détruits les villages de Niort et de Castelport dans la vallée du Rébenty. L'intégration au royaume de France devient réalité. On constate à cette époque un maximum de population occupant les limites des espaces cultivables.

### 1.5 – La Baillie de Sault

C'est à cette époque que Rodome devient le siège de la Baillie (*Baylie*) de Sault, succédant à Niort, en tant que place principale du pouvoir en Pays de Sault. Au XIV<sup>e</sup> siècle se met en place avec beaucoup de difficultés une administration des eaux et forêts. Le nouveau pouvoir se voit opposer les revendications usagères villageoises par des syndics et consuls. Les ressources forestières locales sont généralement à l'origine des divers différends. Les Pyrénées audoises comptent alors deux fois plus de villages qu'aujourd'hui.

### 1.6 La fin du moyen-âge, un cataclysme démographique

*Les villages des Pyrénées audoises voient leur population diminuer de plus de la moitié aux trois quarts de leurs feux fiscaux dans la deuxième moitié du XIV<sup>e</sup> siècle .*

La croissance démographique du début du XIV<sup>e</sup> siècle, liée à l'extraordinaire empreinte de l'homme omniprésent sur le milieu, précède les grandes épidémies de peste du milieu du XIV<sup>e</sup> siècle. Il semble bien que la pauvreté, liée à la famine et la guerre, ait particulièrement accentué localement les ravages de l'épidémie. A titre d'exemple, Touzeil, un petit hameau aujourd'hui disparu, proche de Cailla, perdra l'équivalent de 12 feux fiscaux sur 13 entre 1366 et 1395 !

Pendant le XV<sup>e</sup> siècle on constate une véritable désolation et une insécurité liées aux guerres. Les populations abandonnent les petits villages et se regroupent dans des villages fortifiés plus importants. C'est à cette époque que Belfort manquera de disparaître et que Marsa et Bessède deviendront villages d'accueil.

### 1.7 – Les XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles

Au-delà des conflits franco-aragonais, s'amorce un nouvel essor démographique et économique.

C'est le développement des forges et des martinets, en particulier à Niort et Lafajolle, des moulins à farine, des moulins foulons et des scieries sur l'ensemble du linéaire de la vallée qui marqueront jusqu'au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle un véritable renouveau industriel.

## 1.8 – Les XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles

Le premier recensement de la population par individus remonte à 1793. Des modèles d'évolution démographique au plan national sont déclinables sur la zone concernée par la présente étude. De 1700 à 1850 l'expansion est continue puis, à partir du milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, on constate une forte diminution des populations rurales. Les courbes de population dans le Pays de Sault restent fidèles à ce schéma général en présentant un effectif maximum au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle

## 2 – Aujourd'hui

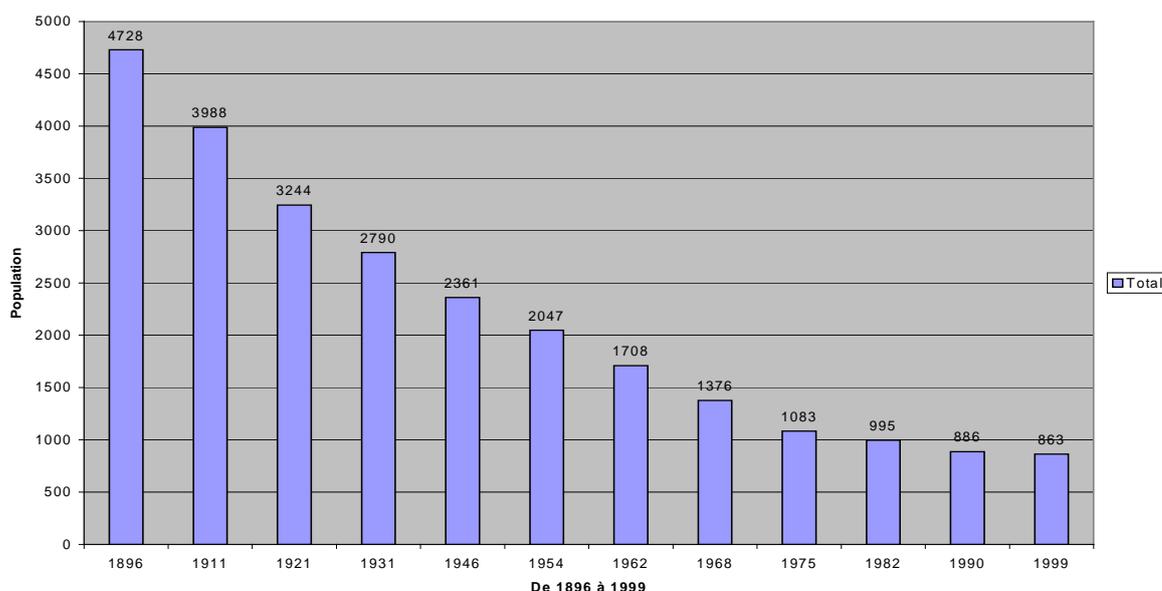
*Une population divisée par cinq, en un siècle et demi !*

**Voir annexe cartographique** : carte de l'évolution démographique

### 2.1 – Evolution démographique du XIX<sup>e</sup> siècle à nos jours

Sources : -Francois de RAVIGNAN, L'Avenir d'un désert, au Pays Sud Audois, Atelier du gué, 1996.

-ACCES, Etude Socio-économique du Pays de Sault, 1<sup>ère</sup> partie, sept 1999



Histogramme présentant l'évolution démographique sur les 15 communes en un siècle.

En continuelle diminution depuis le XIX<sup>e</sup> siècle les populations des villages du Rébenty s'inscrivent dans l'une des plus faibles densités de population du département de l'Aude. Même si l'on constate depuis 1975 une tendance à la stabilisation des effectifs de population sur l'ensemble du Pays de Sault la densité avoisine les 7 habitants au km<sup>2</sup>. De plus, on observe un phénomène de vieillissement caractérisé par une importante représentation des personnes de plus de 60 ans. Il s'agit bien là d'un facteur déterminant pour aborder la présente étude. Comme nous le verrons ce constat n'est pas sans conséquences sur l'évolution des paysages.

Les pratiques agricoles axées sur la petite exploitation familiale sont restées relativement stables du milieu du XIX<sup>e</sup> siècle jusqu'au milieu du XX<sup>e</sup> siècle dans le Pays de Sault. C'est la révolution économique, avec entre autre l'industrialisation de la vallée de l'Aude, qui va générer un incontournable exode vidant progressivement les villages de leurs populations.

## 2.2 – De 1975 à 1990

Si l'histogramme présenté plus haut révèle une chute spectaculaire de la population en un siècle sur l'ensemble de la zone d'étude il convient de mieux comprendre la façon dont cette région a été frappée de plein fouet par ce phénomène.

C'est à compter de 1975 qu'un ralentissement de la chute démographique est observable. La perte de population sur l'ensemble des cantons du Sud audois ne se limite plus qu'à 50 % de l'érosion constatée dans la quinzaine d'années qui précède.

**Un phénomène d'augmentation de la population rurale est à l'origine de ce ralentissement.** A l'échelle des cantons audois il n'est possible de parler que de ralentissement, compte tenu que dans la même période peut être observé une importante décroissance de la population urbaine des villes de la vallée de l'Aude consécutive à la fermeture d'établissements industriels.

## 2.3 – Population rurale et population agricole

Il est important de bien comprendre qu'à cette époque s'observe un phénomène « d'inversion du mouvement séculaire de décroissance de la population rurale alors que dans le même temps la population agricole continue de décroître ». C'est véritablement à la population rurale non agricole qu'il faut attribuer la compensation du déficit provoqué par la baisse de la population active agricole. Ce constat induit sur l'ensemble de la région sud-audoise une relative stabilisation, voire ponctuellement un mouvement de hausse des populations rurales depuis 1975, et cela jusqu'à aujourd'hui.

C'est un phénomène d'immigration considérable, susceptible de compenser le vieillissement démographique, qui est à l'origine de cette inversion de courbe. Parmi ces migrants il est important de souligner qu'un sur trois est un enfant alors que seulement un migrant sur cinq est un retraité. Environ 20 % de ces nouveaux arrivants se consacre à une activité agricole. Il s'agit de « néoruraux », souvent néophytes en matière agricole à leur arrivée. Aujourd'hui le maintien d'une part non négligeable de l'activité agricole dans le secteur du Rébenty et des plateaux doit leur être attribué.

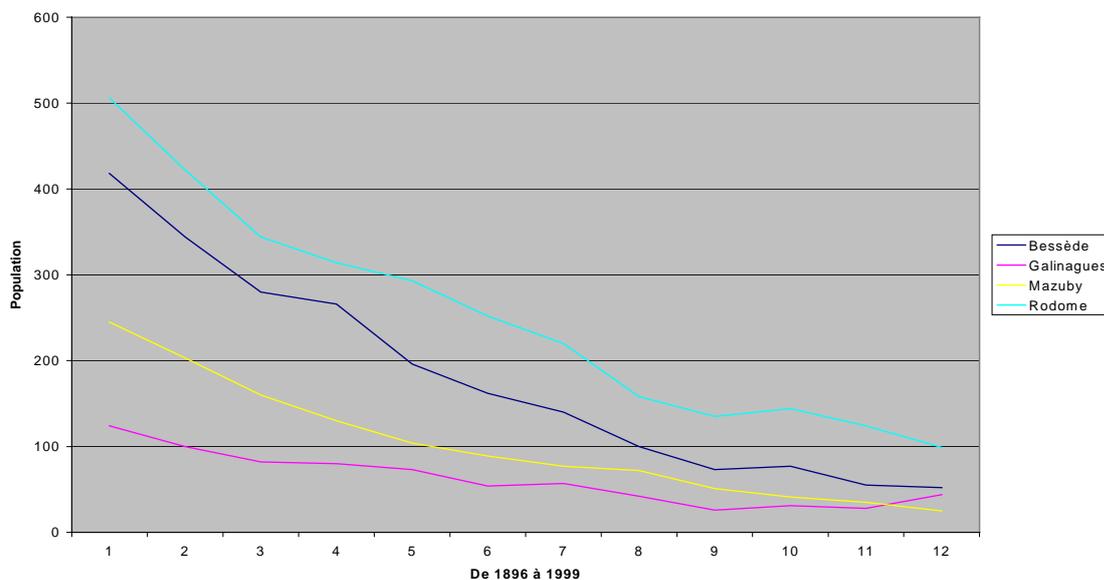
## 2.4 – La population rurale du Rébenty aujourd'hui

Le phénomène décrit dans le chapitre précédent doit être relativisé au regard des courbes de population des cantons et plus particulièrement des villages de la zone d'étude.

Rappelons que sur les huit cantons Sud audois, dans la période 1975-1980, seulement trois vont accroître leur population (Limoux, St Hilaire et Couiza), l'un reste stable (Mouthoumet) et les autres (Quillan, Belcaire et Axat) présentent seulement un ralentissement de l'érosion démographique.

A l'échelle des trois « microrégions » dans notre zone d'étude : la vallée, le grand plateau et le petit plateau, il est intéressant de « zoomer » sur les courbes démographiques de quelques villages.

## 2.5 – Population des villages situés sur le petit plateau



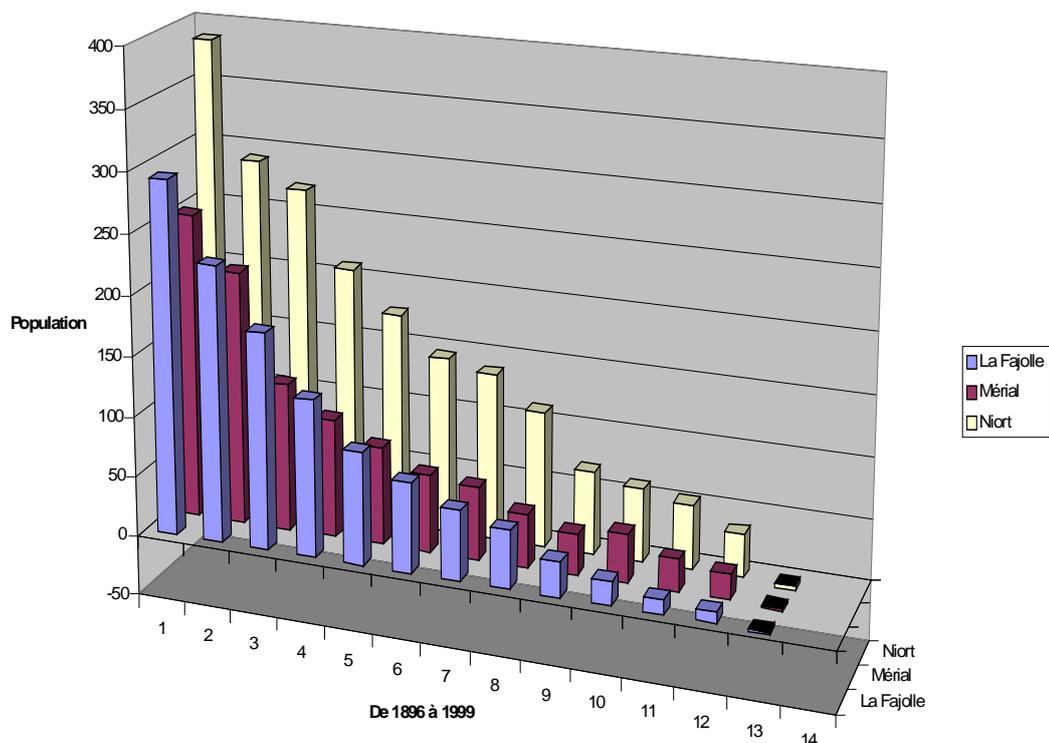
Graphique présentant l'évolution de la population en un siècle dans les villages de Bessède de Sault, Galinagues, Mazuby et Rodome

Ces quatre communes, bien qu'étant situées dans une unité géographique semblable, n'évoluent pas de la même façon. Seul le village de Galinagues présente une récente inversion de courbe. Cela est dû au renforcement de la population active agricole dès 1974. On compte aujourd'hui dix familles de néoruraux dont trois d'entre-elles exploitent des terres sur le territoire communal. Il s'agit, avec une moyenne d'âge de 32 ans, de l'un des villages comptant l'une des populations les plus dynamiques de la région. Les trois autres communes, après avoir stabilisé leur chute démographique vers les années 1980 continuent de voir décroître leurs effectifs. A Bessède, le village ne s'est pas enrichi de l'arrivée de néoruraux ni de retraités. Bien qu'assis sur de bonnes terres, les territoires de Rodome (photo ci-dessous) et de Mazuby, au même titre que les villages les plus isolés du haut de la vallée du Rébenty n'ont pas retenu l'attention des migrants. Inexorablement les courbes continuent de diminuer.



Village de Rodome

## 2.6 – Les villages situés dans le haut de la vallée

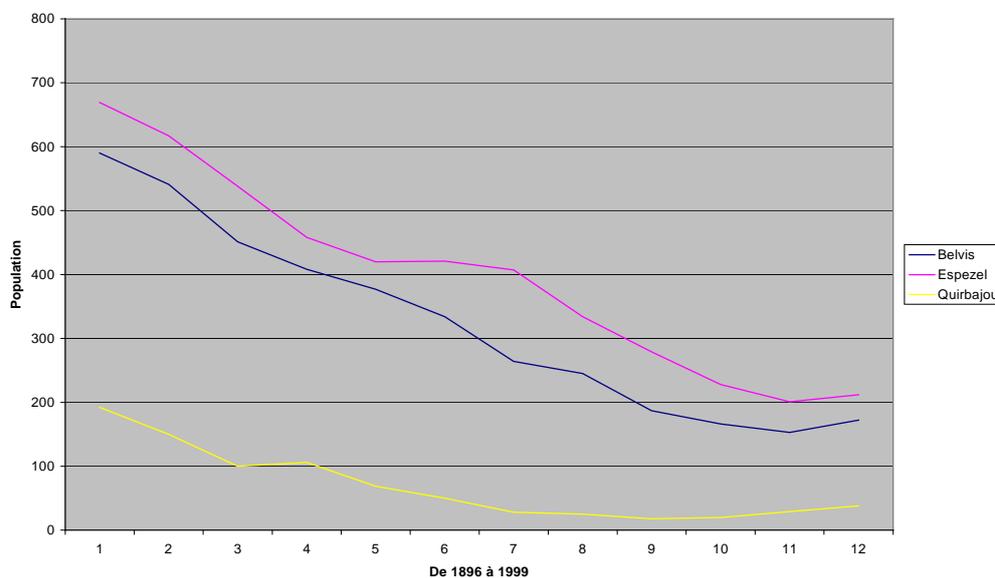


Graphique présentant l'évolution de la population en un siècle dans les trois villages situés le plus en amont dans la vallée du Rébenty

L'éloignement, l'isolement, le vieillissement de la population et la rudesse de la vie hivernale dans ces villages montagnards semblent les condamner à une « lente disparition ». Les exigences en matière de services et de confort n'incitent pas grand monde aujourd'hui à s'enraciner dans des lieux si reculés. On touche bien sur de pareils territoires les limites en matière de gestion des espaces d'intérêt communautaire. Qui acceptera demain de venir s'installer dans ces montagnes enclavées, fortement pentues, éloignées de tout service élémentaire ? Qui reprendra les méthodes traditionnelles de fauche pour restaurer les anciennes prairies de La Fajolle aujourd'hui consacrées, au sein du Groupement pastoral, au pâturage extensif ?

## 2.7 – Les villages situés sur le grand plateau

Graphique présentant l'évolution de la population en un siècle de trois communes du grand plateau



On assiste sur le canton de Belcaire en particulier à une réelle stabilisation des effectifs de population. De plus dans certains villages la courbe marque une tendance à la croissance. C'est le cas en particulier des trois villages présentés sur les courbes ci-dessus. Bien qu'isolé de la vallée par une route étroite et sinueuse le village de Quirbajou, remarquablement exposé, retrouve des effectifs équivalents à la fin des années 1950. Les deux autres villages voient indéniablement leur dynamique basée sur deux atouts : tout d'abord un accès facile et, en second lieu, la valeur agricole de terres dénuées de tout dénivelé, sises au cœur de « l'openfield » du plateau. Ces deux critères, dans la société d'aujourd'hui sont à même d'argumenter en faveur d'une dynamique démographique. Critères, bien entendu qui échappent dramatiquement aux villages plus isolés de la vallée.

## 2.8 – Les villages de la basse vallée du Rébenty

A l'exception du village de Marsa qui voit ses effectifs chuter de près de 40 % au cours des dix dernières années, les villages de Cailla, Joucou et Belfort sur Rébenty se maintiennent avec un gain ou une perte de quelques 2 à 5% de population au cours des dix dernières années.

## 2.9 – Un retour vers une nature sans paysans ?

Le constat de la démographie au plan de la région, objet de la présente étude ne laisse pas globalement présager un inversement de la tendance actuelle. Cette région fortement humanisée depuis plusieurs milliers d'années, marque une tendance certaine à un abandon progressif.

Certes, quelques villages rajeunis par les « néoruraux » luttent avec vigueur en occupant encore les meilleurs espaces agricoles et en produisant des produits de qualité. Les résidents nouveaux, malheureusement ne sont pas tous agriculteurs et le contexte économique actuel tend à vider la vallée de l'Aude de ses dernières activités industrielles. L'arrivée très récente de migrants européens dans les villages les plus accessibles augure de l'émergence d'une société rurale nouvelle considérablement favorisée par le développement régional des moyens internationaux de transport aériens (Ryan-air à Carcassonne). Des autochtones reviennent au Pays pour la retraite. Les espaces agricoles s'adaptent aux exigences de plus en plus spécialisées imposées par la Communauté Européenne. La petite exploitation familiale a cédé le pas à un élevage de plus en plus extensif cantonné sur les meilleurs herbages et conduit par un nombre plus limité d'exploitants. Une production agricole de proximité tente de se développer dans la région en valorisant par des labels des produits de qualité. Une population rurale nouvelle est en cours de gestation, tentant de s'accommoder de l'héritage des anciens et cherchant à inventer une nouvelle ruralité.

### III - LE MILIEU PHYSIQUE

#### 1 – Climat

##### 1.1 – Climatologie générale

###### *Un carrefour complexe d'influences climatiques*

Il n'est pas possible dans le contexte général du Pays de Sault de caractériser le climat de façon simple en raison des multiples influences : atlantiques à l'Ouest , méditerranéennes à l'Est et montagnardes, déclinées sur le site selon l'altitude, les expositions et les conditions édapho-topographiques. Selon les auteurs on évoque généralement pour le Pays de Sault « un régime climatique sub-montagnard avec double influence climatique méditerranéenne et atlantique » (M.JEAN, A.ALQUIE, SUADT *Agriculture et biodiversité* » ou un « climat tempéré de type atlantique atténué présentant des influences montagnardes de part l'altitude, et des influences méditerranéennes » (M. DELPOUX, J. DAGNAC, CNRS *Pays de Sault*).

##### 1.2 – Précipitations annuelles et températures moyennes annuelles

Les pluviosités annuelles moyennes sont comprises entre 800 et près de 2000 mm alors que les températures moyennes sont comprises entre 5 et 12°C. Le diagramme ombrothermique établi dans la vallée du Rébenty, dans la station du village de Merial (920 m), au centre du Pays de Sault, est considéré comme représentant une bonne image climatique moyenne de la région considérée. On y relève en particulier une température annuelle moyenne de 11°C et une pluviométrie annuelle moyenne de 1049 mm. La partie basse de la vallée du Rébenty, jusqu'au niveau de Joucous échappe en partie aux influences atlantico-montagnardes en présentant des sub-sécheresses estivales s'atténuant avec l'altitude selon la définition de REY .

### 1.3 – Mosaïque climatique

Selon les versants des contrastes spectaculaires, lisibles dans la végétation, caractérisent les microclimats à l'échelle de la vallée. Les « *soula* » en versant sud, bien souvent surmontées de falaises calcaires, présentent des climats chauds et secs. On peut citer à titre d'exemple le village de Quirbajou, situé à une altitude de 900 mètres et présentant une végétation méditerranéenne caractéristique. Par contraste on opposera les « *bac* » en versant Nord présentant par place des climats froids et humides. En altitude, au niveau de La Fajolle (1100 m), on notera des hivers froids et humides présentant certains hivers d'importants cumuls neigeux.

## 2 – Géologie

### 2.1 – L'orogénie pyrénéenne

Il faut remonter le temps d'environ cent millions d'années pour retrouver au cœur d'une vaste et profonde fosse le berceau actuel de la chaîne pyrénéenne. Après une très longue phase sédimentaire ce géosynclinal se comblera sur une séquence de plusieurs milliers de mètres de dépôts marins qui donneront naissance à des calcaires, des schistes et des grès. C'est au début de l'ère tertiaire, à l'éocène qu'une importante phase d'orogénie provoque le soulèvement de l'ensemble en faisant émerger les dépôts anciens et les éléments cristallins du socle. Des plissements affectent ces matériaux qui édifient des reliefs jusqu'à 3000 mètres d'altitude. Le massif est soumis aux lois de l'érosion et l'on voit ainsi, au nord et au sud se déposer des sédiments qui évolueront en poudingues. Cet ensemble est à nouveau soumis à une nouvelle phase orogénique à l'oligocène. C'est au cours des périodes glaciaires des deux derniers millions d'années que le modelé actuel prendra forme. Issus des forces érosives glaciaires et torrentielles les paysages que nous connaissons aujourd'hui appartiennent à une montagne qui n'a perdu ses derniers plus gros glaciers que depuis quelques milliers d'années ( d'ap F. RAVIGNAN, l'avenir d'un désert, Atelier du gué, 1996)

### 2.2 – La vallée du Rébenty

Le Pays de Sault s'inscrit dans un vaste système synclinal (synclinal dit de Saint Paul de Fenouillet) qui se ferme au niveau du massif de Tabes (Le Fourcat, le Soulérac et le Saint Barthélemy).

Globalement comblée par des marnes noires datant du crétacé (Albien), la vallée du Rébenty, entaille au cœur du Pays de Sault, laisse apparaître dans le paysage quelques falaises et « pechs », éminences calcaires dont les matériaux sont également d'origine crétacée (Aptien). Vers le sud, au-delà d'une importante cassure tectonique les terrains s'élèvent brusquement pour ériger dans le paysage des pics comme le pic de l'Ourthizet (1933 m) et le Benttaillole (1965 m). Ces sommets sont constitués de calcaires durs datant de l'ère primaire (Dévonien).

## 3 – Pédologie

*La forêt reconquiert des espaces autrefois dévolus à l'agriculture sur des sols souvent de très bonne qualité.*

### 3.1 – Les roches-mère

Les meilleurs sols, correspondant en particulier dans la vallée aux anciennes parcelles cultivées, sont assis sur les marnes noires. Les sols des marges du grand plateau inscrites dans le site reposent sur des calcaires durs, en particulier au niveau des territoires de Belvis et d'Espezet. Sur le petit plateau, par exemple vers Mazuby, la couleur noire révèle le substrat marneux sous-jacent. Quelques affleurements (migmatiques) du socle ponctuent localement de façon originale les paysages. C'est le cas notamment vers Bessèdes de Sault. Cette complexité morphologique est directement liée à la proximité du chevauchement de la zone axiale pyrénéenne.

### 3.2 – Les sols

#### *De la terre à seigle et de la terre à blé*

Sur roche-mère granitique les sols présentant une structure sableuse ou sablo-limoneuse sont souvent acides et très pauvres. Ces terres étaient traditionnellement consacrées à la culture du seigle. On les retrouve en général dans les parties hautes du site, dans les zones de landes et de forêt. Ces sols sont susceptibles d'évoluer du ranker au sol acide.

Sur substrat calcaire ou marneux se déclinent des sols généreux, souvent profonds et riches en limons. C'est en particulier sur ces types de sol que traditionnellement étaient cultivées les céréales et les pommes de terre. On les retrouve sur les plateaux et sur les versants Nord de la vallée du Rébenty. Autrefois destinés à la polyculture ils ont évolués en espaces privilégiés voués à l'élevage. Aujourd'hui, faute d'éleveurs, en particulier dans la partie basse de la vallée, l'enfrichement favorise un rapide retour à l'état forestier initial.

Les pelouses et les landes sont fréquemment installées sur des rendzines plus ou moins carbonatées, alors que la forêt est assise sur des sols bruns forestiers présentant des humus de type mull ou moder.

## 4 – Hydrologie

Source : (ACCES, étude socio-économique et patrimoniale du Pays de Sault, 2<sup>o</sup> partie, février 2000)

### 4.1 – La vallée du Rébenty

C'est sur les crêtes de Pailhères, en dessous d'une petite formation tourbeuse en forme d'entonnoir dite « étang du Rébenty », à une altitude de 1628 mètres, que la rivière « le Rébenty » prend sa source. Sa pente moyenne est de 39 % et sa longueur totale de 32 kilomètres environ. On estime son bassin versant à une surface de 136 KM<sup>2</sup>. Son cours est grossi des eaux de neuf ruisseaux majeurs dont trois en amont de La Fajolle et six en aval du village de Belfort sur Rébenty. Avant de se jeter dans le fleuve Aude il s'écoule d'Ouest en Est au cœur d'une vallée boisée, souvent encaissée, ponctuée d'étroites gorges et de défilés. Successivement ces étroits se situent au niveau d'Adouxes (en amont du village de Mérial), de Niort de Sault, d'Able et de Joucou (sous les ruines de l'ancien château d'Able).

C'est au niveau de ces dernières gorges qu'existe un véritable verrou qui partage la rivière en deux tronçons. Autrefois difficilement franchissables, ces gorges sont aujourd'hui ouvertes à la circulation grâce à une étroite route en balcon taillée dans la roche. Cette barrière naturelle constitue néanmoins, aujourd'hui encore une « frontière » entre deux régions :

- L'une, plus méditerranéenne, est orientée vers la vallée de l'Aude, les villes d'Axat et de Quillan.
- L'autre est un pays plus franchement montagnard et forestier, ouvert sur le grand plateau et la ville de Belcaire.

Source : « La vallée du Rébenty »(Société de .Protection de la .Nature de d'Aude, Fédération Aude Claire et Maison de l'environnement de l'Aude, Textes de Robert PIRAULT, 1995)

- La source vers 1618 m, un petit étang tourbeux sur les crêtes de Pailhères
- En rive gauche, dans la forêt de La Fajolle, ruisseau du Pradel alimente le versant du « *Sarrat de la Devêze* » (1839 mètres), le Pic de *Serrembarre*(1839 mètres) et le *Picou de Randouillère* (1862 mètres). Ce secteur constitué de pelouses, landes d'altitude et de forêts correspond à une vaste zone d'estives.
- Au *pont de Rouby* (1172 mètres), le Rébenty reçoit les eaux d'un torrent puissant : le « *fount d'argent* », ruisseau prenant sa source vers 1995 mètres, grossi des eaux du « *Picaussel* » .
- En rive gauche, après un captage, le « *Rec de la Bulle* ».
- Avant le village de La Fajolle : Pisciculture.
- Village de LA FAJOLLE
- En aval du « village-rivière » de La Fajolle on trouve la prise d'eau d'une microcentrale située quelques centaines de mètres plus en aval.
- Microcentrale hydroélectrique
- En rive gauche, petit ruisseau longeant l'ancien chemin de « *Gebetx* ».
- En rive gauche, ruisseau de « *Coume Niere* ».
- En rive droite, captage ( entre 1049 et 936 mètres).
- Défilé « *d'Adouxes* ».
- Village de Merial
- En rive gauche, ruisseau « *du Forran* »
- Rive droite, ruisseau de « *Coum de l'Oum* »
- Village de NIORT DE SAULT
- Microcentrale hydroélectrique
- Rive droite, ruisseau de « *la Calvière* »(alimente le captage de Mazuby)
- Rive droite, ruisseau de « *Font Escure* », grossi du ruisseau de « *Naucs* ».
- Ancien moulin dit « *de la carrière* »
- Rive gauche, ruisseau de « *la moulinière* »
- Rive droite, château-moulin de « *Cazeille* »
- Pisciculture de Belfort-rébenty
- Village de BELFORT sur REBENTY
- Rive droite, ruisseaux de « *Munes et Romanis* » (gros affluent).
- Gorges de Joucou
- Prise d'eau d'une microcentrale
- Microcentrale hydroélectrique
- Prise d'eau « *de la Fargue* »
- Microcentrale hydroélectrique
- Village de JOUCOU
- Rive droite, ruisseau de « *Chalabrette* »

- Rive gauche, ruisseaux de « *Paillères, Fondavi et Tressossale* ».
- Rive droite, ruisseaux de « *Grebi, de la Boulude et de Labeau* »
- Village de MARSA
- Rive gauche, ruisseau de « *Saoutadou* »
- Rive gauche, ruisseau de « *la Soula de la Sarde* »
- Rive droite, ruisseau provenant du « *Col de Nadieu* »
- Village de CAILLA, en surplomb de la vallée
- Confluent avec l'Aude

#### 4.2 – La vallée de l'Aude

Le Rébenty rejoint les eaux du fleuve Aude en amont de Saint Martin Lys, à quelques kilomètres des profondes et spectaculaires gorges de la Pierre Lys. L'Aude, depuis le massif du Capcir où elle prend sa source, s'écoule dans une large et profonde vallée aux flancs très pentus, parfois dressés et couverts de forêt. D'une orientation Sud-Nord, dans son cours le plus méridional, elle s'oriente successivement Ouest-Est puis à nouveau sud-nord après le franchissement des « gorges de Saint-Georges » en amont de la ville d'Axat. Affluent important de l'Aude, l'Aiguette rejoint la vallée de l'Aude en aval du village de Sainte Colombe sur Guette.

#### 4.3 – Les plateaux

##### *Le pays de Sault, ligne de partage des eaux*

Compte tenu de son caractère karstique, il est difficile d'identifier l'appartenance du Pays de Sault au bassin versant méditerranéen ou atlantique. Les petits cours d'eau des plateaux, souvent temporaires, disparaissent bien vite dans les cavités karstiques pour alimenter le réseau hydrographique souterrain. On peut citer le ruisseau du *Rébounedou* sur le territoire de Belvis, qui disparaît dans une doline, la doline de *Fount blanche* appelée *l'entounadou* (l'entonnoir). Des réseaux karstiques importants, présentant de nombreuses résurgences, caractérisent l'hydrologie locale. Le Pays de Sault est fort connu des géologues et spéléologues. Le réseau de cette région ne compte pas moins d'un millier de cavités, grottes et *barrencs*. Ces formations souterraines peuvent présenter des profondeurs variant de 5 à 400 mètres et des développements connus jusqu'à 6000 mètres de longueur.

Regardant la vallée de l'Aude, en dessous d'un vaste massif calcaire sur le territoire de Fontanès de Sault, la **Réserve naturelle souterraine du T.M 71** couvre une surface de 96 ha. Riche de concrétions exceptionnelles dans les calcaires dévoniens (ère primaire), elle constitue un patrimoine naturel souterrain de premier ordre.

Le petit plateau, moins perméable, laisse s'écouler une douzaine de petits ruisseaux qui viennent alimenter le bassin du Rébenty. Quelques ruisseaux plus importants comme les ruisseaux de *Campagna* et *d'en Mathieu* vers Bessède s'écoulent en direction de l'Aude.

#### 4.4 – Le Plan Départemental pour la Protection des Milieux Aquatiques

Un syndicat de rivière qui intègre la vallée du Rébenty est en cours de constitution (SMAR). L'adhésion au syndicat est actuellement proposée aux délibérations des conseils municipaux concernés.

## 5 – Paysages

« Avant de devenir Pays, le Pays de Sault a été paysage ».

Source : (ACCES, Histoire en Pays de Sault, Paysans, Pays, Paysages, Ch Raynaud 3<sup>o</sup> partie, 2000).

### 5.1 – Etymologie et paysages

Nous devons attribuer les toponymes « Sault » à « saltus » et « Pays » à « pagus » : « Le Pays de sault. Le saltus d'abord, ensuite le pagus, le Pays ou la terre de Sault... »

G BERTRAND (*Pour une histoire de la France rurale, Tome I. Paris, 1975*) avance : « Le saltus est l'un des piliers de la trilogie agraire traditionnelle, avec l'ager : l'espace cultivé, et la silva, la forêt. Le saltus, en fait désigne un milieu intermédiaire ni entièrement cultivé ni tout à fait boisé ». Il parle aussi « **d' un milieu écologique de transition, instable, menacé tour à tour par la mise en culture et la recolonisation forestière, et qui a enregistré toutes les fluctuations des sociétés et des économies rurales** »

Voilà bien une définition claire qui ne mérite que peu de commentaires et qui recèle à la fois toute l'histoire d'un pays et des hommes qui l'ont façonné. Le regard que nous portons aujourd'hui aux espaces en cours de fermeture au détriment des espaces cultivés et pastoraux n'est rien d'autre qu'une fluctuation de plus inscrite dans 6000 ans d'évolution paysagère.

Le saltus est « **un espace presque en friche ou la forêt n'attend que le départ de l'homme pour faire son retour** ». L'histoire de cette région pyrénéenne et de son paysage est fortement marquée par un phénomène de « flux et de reflux de l'emprise humaine ». Notre regard « alarmiste » d'aujourd'hui, face à l'uniformisation des paysages est le pendant du regard tout aussi alarmiste porté par le Consul de Rodome, il y a de cela plus de quatre siècles, sur des horizons quasiment absents de toute forêt !

Les documents photographiques à l'échelle du siècle permettent d'apprécier la rapidité de la dynamique de fermeture du milieu en liaison avec la déprise agricole. L'espace rural ne cesse de bouger. Aujourd'hui ce mouvement se trouve être au profit de la dynamique de la nature.

### 5.2 – Des photos pour témoigner

L'association ACCES a publié dans son ouvrage : « Paysans, Pays, Paysages » une série de documents montrant l'évolution du paysage dans le Pays de Sault. La modification des milieux lisible à l'échelle de quelques décennies est spectaculaire. Les documents présentés ci-après sont tirés de cet ouvrage.

- Les clichés pris dans la vallée du Rébenty dans la première moitié du siècle dernier présentent des vallées ouvertes et cultivées jusqu'au pied des falaises. La forêt n'est présente que sur les secteurs pentus et peu fertiles.

## TERRITOIRE DE CAILLA (photos tirées de l'ouvrage « Paysans, Pays, Paysages ACCES )



Hier



Aujourd'hui



Aujourd'hui la déprise agricole inscrit le village dans une gangue forestière. La dynamique naturelle oriente les paysages irrémédiablement vers un état boisé. Quelques pelouses naturelles résistent. Des espaces ont été récemment reconquis sur la friche. La présence d'agriculteurs à Cailla garantit l'ouverture d'une partie des espaces pâturables et fauchables.

- On note, sur les clichés pris sur les plateaux, des paysages sensiblement aussi ouverts qu'aujourd'hui. Toutefois des espaces traditionnellement cultivés ont laissé place à des prairies consacrées à la fauche et à l'élevage. Les zones de pelouses, plus arides ont souvent été abandonnées à l'enfrichement. Des photos prises dans le haut de la vallée montrent des sapinières aujourd'hui disparues, remplacées par la hêtraie.

## IV- LES ACTIVITES HUMAINES

### 1 – Patrimoine historique

Voir annexe cartographique : carte du Patrimoine et des activités

## 1.1 - Le patrimoine bâti

La vallée recèle des trésors patrimoniaux, témoins, comme nous l'avons vu plus avant d'un très riche passé historique.

Villages disparus, dont il ne reste aujourd'hui que la mémoire, pierres enfouies au cœur d'un fourré, derniers témoignages de la présence d'une ancienne abbaye, vestiges d'anciens châteaux, d'un moulin.... sont autant d'indices évoquant une vie autrefois intense dans cette vallée du Pays de Sault.

Au-delà des ruines, la disposition des villages en bordure de rivière et la singularité architecturale des églises, des maisons et des fontaines donnent à cette petite vallée un caractère attachant.

Mentionnons les ruines de l'Abbaye de Joucou, site classé, restauré avec passion par l'Association « les amis du Rébenty » mais aussi les vestiges du château d'Able qui domine les gorges de Joucou. Les villages et les campagnes recèlent de magnifiques croix. Les anciennes fontaines-abreuvoirs et fontaines-lavoirs coulent toujours. C'est parfois au cœur de la forêt qu'il faut rechercher les vestiges d'un moulin qui tournait encore dans la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle !

## 1.2 - Le patrimoine industriel

Source : ACCES, Histoire en Pays de Sault, le Pays de Sault, 1998 ;

Pendant plus d'un millénaire (première mention en 873) le moulin permit aux habitants de la vallée de « faire face aux besoins élémentaires ; se nourrir, se vêtir, s'abriter, travailler » :

- Moudre le grain
- Fouler le drap
- Scier le bois de chauffage et les planches
- Fabriquer les outils

Les moulins, dont il ne reste à ce jour que quelques témoins constituaient la charpente d'une intense activité, liée à la force hydraulique offerte par le Rébenty et quelques-uns de ses affluents. De nombreuses ruines se font dévorer par la végétation tandis que le moulin du Roc, en cours de rénovation par ses jeunes propriétaires, offre aux visiteurs le spectacle inattendu d'un moulin remis en activité. Un autre moulin à farine, en bordure de la route de Rodome est encore en bon état et mériterait d'être restauré. A la fois « symbole du pouvoir et lieu de vie » le moulin du Roc, autrefois propriété d'une famille d'Espezet était il y a un demi-siècle « une ruche bourdonnante : plus de vingt personnes, venues de plusieurs lieues à la ronde, s'y côtoyaient, mangeant et couchant sur place, parmi les sacs de grains ». Sans nul doute, l'expérience de la rénovation de ce vieux moulin du Roc pourrait s'inscrire dans une politique de développement agro-touristique de la vallée.

Le moulin accordait à une société éloignée de tout la capacité de transformer « les matières indispensables à une vie autonome » et ainsi de compléter une vie qui « n'était pas totalement agricole ».

Les microcentrales hydroélectriques installées sur le cours du Rébenty constituent de nos jours la version modernisée du moulin d'autrefois.

## 2 – Les activités industrielles

**Voir annexe cartographique** : hydrographie et microcentrales

### 2.1 – Les microcentrales. Généralités

D'amont en aval, on dénombre sur le cours du Rébenty cinq microcentrales dont trois seulement sont en cours d'exploitation à la fin de l'année 2003. La propriété des ouvrages se partage entre les services de l'Electricité De France et des propriétaires privés. A l'exception de l'usine de JOUCOU 2, l'ensemble des installations est relativement vétuste et exige dans la plupart des cas une remise aux normes pour répondre aux exigences de la réglementation. L'EDF, en début d'année 2004 exprime l'intention de relancer l'exploitation de ces installations. Il s'agit d'amont en aval des microcentrales de :

- La Fajolle
- Niort De Sault
- Joucou 1
- Joucou 2
- Marsa

### 2.2 – La microcentrale de Merial

Nom de la prise d'eau : LA FAJOLLE

Nom de l'aménagement : Chute de LA FAJOLLE-MERIAL

Propriétaire : Monsieur MORTER Charles Henri, 02 chemin de belle hôtesse 31240  
l'UNION

Gestionnaire : S.N.C hydroélectrique de Merial. Mr Patrick CADEAC 11140 Lapradelle

Caractéristiques de l'installation :

Puissance : 495 kw

Débit réservé : 100 l/sec

Dérivation : 1.7 km (rivière court-circuitée sur 1.7 km)

### 2.3 – La microcentrale de Niort de Sault

Nom de la prise d'eau : NIORT de SAULT

Nom de l'aménagement : Chute de NIORT de SAULT (E.D.F)

Propriétaire : Electricité de France. 1, rue pierre Germain 11877 Carcassonne cedex 9

Gestionnaire : Electricité de France. 1, rue pierre Germain 11877 Carcassonne cedex 9

Caractéristiques de l'installation :

- Puissance : 400 kw
- Débit réservé : 50 l/s
- Dérivation : 650 m

- Commentaires particuliers : Exploitation suspendue. A fait l'objet d'une demande de renouvellement d'autorisation de la centrale en septembre 1995. Une notice d'impact sur l'environnement a été rédigée par HYDRO-M. 6, rue Clémence Isaure 31000 TOULOUSE. Cette notice, présentée pour avis à la fédération Aude Claire (Expert en matière de milieu aquatique) semble présenter des lacunes :

#### Emission d'un avis très défavorable

Pas de rappel concernant la rivière en tant que site inscrit, imposant que toute modification du cours d'eau doive faire l'objet d'une saisine et d'un avis de l'architecte des Monuments de France.

Non rappel concernant la mention du classement en ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Floristique et Faunistique)

Non mention d'espèces floristiques et faunistiques de grand intérêt patrimonial concernés par la Directive communautaire « habitat »

Non prise en compte de l'installation de la station d'épuration de Niort de Sault et de ses rejets dans la partie court-circuitée par l'ouvrage.

Non prise en compte de la nécessité d'installer une passe de dévalaison...

## 2.4 – La microcentrale de JOUCOU 1

Nom de la prise d'eau : JOUCOU

Nom de l'aménagement : Chute de JOUCOU 1(E.D.F)

Propriétaire : Electricité de France. 1, rue pierre Germain 11877 Carcassonne cedex 9

Gestion : Electricité de France. 1, rue pierre Germain 11877 Carcassonne cedex 9

Caractéristiques de l'installation :

- Puissance : 400 kw
- Débit réservé : 50 l/s
- Dérivation : 500 m
- Commentaires particuliers : Exploitation suspendue. A fait l'objet d'une demande de renouvellement d'autorisation de la centrale en septembre 1995. Une notice d'impact sur l'environnement a été rédigée par HYDRO-M. 6, rue Clémence Isaure 31000 TOULOUSE. Cette notice, présentée pour avis à la fédération Aude Claire (Expert en matière de milieu aquatique) semble présenter des lacunes :

#### Emission d'un avis réservé

Non rappel concernant la rivière en tant que site inscrit, imposant que toute modification du cours d'eau doive faire l'objet d'une saisine et d'un avis de l'architecte des Monuments de France.

Non rappel concernant la mention du classement en ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Floristique et Faunistique)

Non mention d'espèces floristiques et faunistiques de grand intérêt patrimonial concernés par la Directive communautaire « habitat »

## 2.5 – La microcentrale de JOUCOU 2

Nom de la prise d'eau : de la FARGUE

Nom de l'aménagement : Chute DU CAMP DEL MONGE (JOUCOU 2 - E.D.F Axat)

Propriétaire : Electricité de France. Service national, 2 rue Louis Murat 75008 PARIS

Gestionnaire : Electricité de France. G.E.H AXAT. 27 rue du docteur J.BAUX BP 101  
11 500 QUILLAN

Caractéristiques de l'installation :

- Puissance : 345 kw
- Débit réservé : 100 l/s
- Dérivation : 500 m
- Commentaires particuliers : Il est fréquemment constaté, en particulier l'été, un non respect des débits réservés (constat en date du 14 mai 2003 avec la garderie du C.S.P). Il existe un problème lié au transit des débits réservés par la passe à poisson. La passe, elle-même manque de fonctionnalité dans sa partie avale. Le canal d'amenée demande à être sécurisé sur une partie de son linéaire car des animaux sauvages et domestiques se noient régulièrement dans le canal en franchissant celui-ci. Un accord amiable est en cours entre la commune et G.E.H Axat pour résoudre ce problème.

## 2.6 – La microcentrale de Marsa

Nom de la prise d'eau : DE MARSA

Nom de l'aménagement : Chute du MOULIN DE MARSA

Propriétaire : Sté POUCHODON et VIROSTA. 09600 Laroques d'Olmes

Gestionnaire : S.N.C hydroélectrique de Marsa. Mr Patrick CADEAC 11140 Lapradelle

Caractéristiques de l'installation :

- Puissance : 150 kw
- Débit réservé : 100 l/s
- Dérivation : 155 m
- Commentaires particuliers : Il est fréquemment constaté, en particulier l'été, un non respect des débits réservés. Les éclusées sont interdites. Un diagnostic réalisé le 14 mai 2003 avec la garderie du C.S.P fait état d'une installation ne répondant pas aux normes imposées par la réglementation. Il est constaté entre autre l'existence d'un seuil constitué par la conduite qui est infranchissable par les poissons. La passe à poissons est inefficace et pas entretenue. Cette installation demande à être totalement reconsidérée techniquement.

## 2.7 – La scierie de Belfort sur Rébenty : la « Scierie du Pays de Sault »

C'est à Belfort sur Rébenty que subsiste la dernière scierie de la vallée. On comptait, il y a de cela encore 20 ans, une dizaine de scieries dans la région du Pays de Sault.

Autrefois, quasiment dans chaque village entre La Fajolle et Marsa une scierie actionnée par la force hydraulique était en activité. Mu par un système de turbine à eau jusqu'en 1986 l'atelier de Belfort s'est aujourd'hui modernisé.

Cette entreprise appartient à trois associés. Cette scierie met en œuvre environ 1500 m<sup>3</sup> de bois par an. Les débits ne sont pas spécialisés et concernent essentiellement les bois résineux, plus particulièrement le sapin. Des bois de charpentes sont traités sur place. La clientèle, très diversifiée reste régionale. Seules les sciures sont exportées vers l'Espagne pour être transformées en briquettes.

Monsieur Lucien RIVIE évoque le problème de la mise aux normes de la cuve de stockage des produits de traitement du bois. L'organisme chargé de la mise en application des articles du code de l'environnement concernant la protection des eaux souterraines sur ce dossier est la **Direction Regionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE)**.

## 3 – La Pêche

*Le Rébenty, rivière de première catégorie piscicole*

### 3.1 – Le Schéma Départemental à vocation Piscicole et Halieutique

Un diagnostic a visée piscicole, réalisé par la Fédération de pêche de l'Aude en 1988, permet d'apprécier point par point sur le linéaire des rivières et leurs affluents, les incidences des activités humaines sur la qualité de l'eau. Ce document fait encore référence.

Il devrait être prochainement remplacé par le **Plan Départemental pour la Protection des milieux aquatiques et la Gestion des ressources piscicoles (P.D.P.G)**. Ce plan sera destiné à promouvoir directement auprès des associations locales de pêche des actions permettant d'optimiser le potentiel piscicole du département.

Il ressort du schéma de 1988 que la bonne gestion piscicole du Rébenty repose principalement sur une mise aux normes des microcentrales en matière d'équipement de passes de franchissement. Les débits réservés doivent impérativement être respectés. Le diagnostic fait état de non respects avérés de ces débits. Des « points noirs » sont évoqués. Ils concernent essentiellement des rejets domestiques et industriels constatés, des carences en matière d'épuration des eaux et l'existence de barrages artificiels non pourvus de dispositifs de franchissement. Les études en cours (PDPG) permettront d'actualiser ce bilan de 1988.

### 3.2 – Organisation piscicole dans le Rébenty

La réglementation de la Fédération en matière piscicole s'applique sur l'ensemble du bassin du Rébenty, rivière classée en 1<sup>ère</sup> catégorie. Il n'existe pas sur la rivière d'association de pêche structurée. Seul, sur le territoire de la commune de Belfort un projet avait été envisagé.

Le linéaire de la rivière peut être divisé en deux parties distinctes :

La partie aval : De l'embouchure aux gorges de Joucou. On lui applique une gestion de la truite fario, de souche méditerranéenne sans apport extérieur de géniteurs. Les seules actions reposent sur des déplacements de géniteurs récoltés par pêche électrique avec le concours du **Conseil Supérieur de la Pêche (C.S.P)**. Bien que situé en amont des gorges de Joucou, infranchissables par les salmonidés, le territoire de Belfort sur Rébenty est géré de la même façon.

La partie amont : Des gorges de Joucou à l'amont de La Fajolle. A l'exception de Belfort sur Rébenty, les communes de Niort de Sault, Merial et La Fajolle sont organisées en syndicats. Ces syndicats ne sont pas affiliés à la Fédération départementale de pêche. Des réempoissonnements sont régulièrement réalisés en truite *fario* de souche atlantique issue d'élevage.

CAILLA : Il existe une réserve sur le domaine privé du restaurant du Rébenty sur une longueur de 1.5 kilomètre.

MARSA : Existence d'une réserve de pêche.

JOUCOU : Un différend a existé ces dernières années entre la Fédération départementale de pêche et la commune de JOUCOU. Suspendue en 2002 mais protégée par arrêté municipal la réserve est à nouveau validée par la Fédération. Le contentieux repose (toujours ?) sur des problèmes de prélèvements réalisés par la Fédération pour contribuer au renforcement des populations de salmonidés sur d'autres secteurs de la rivière.

BELFORT : La réserve n'existe plus. Sur le domaine privé du « Moulin de Cazeilles » la Fédération fait régulièrement des pêches électriques avec le concours du C.S.P pour suivre les populations de poissons.

NIORT DE SAULT : Il existe une réserve non officielle de 400 mètres de long située au niveau du village.

MERIAL et LA FAJOLLE : Une réserve (non officielle) de 800 mètres de long existe sur la traversée du village.

### 3.3 – Les autres ruisseaux

- Le ruisseau de Laval : Intérêt piscicole faible (3.7 km en 1<sup>ère</sup> catégorie)
- Le ruisseau de Font d'Argens : excellent ruisseau-pépinière potentiel dans sa partie aval, pourvu de bonnes frayères (2.2 km en 1<sup>ère</sup> catégorie)
- Le ruisseau du Pradel : Intérêt piscicole faible (ruisseau très pentu, 1 km en 1<sup>ère</sup> catégorie)
- Ruisseau de Mouillères : Peu d'intérêt piscicole (500 m en 1<sup>ère</sup> catégorie)
- Ruisseau du Grépi : Bonne capacité d'accueil pour les alevins, peu de frayères (1.9 km en 1<sup>ère</sup> catégorie)
- Ruisseau de Munes : Peu accessible mais présentant une bonne capacité d'accueil pour les alevins et quelques frayères vers l'aval.

## 4 – La chasse

### 4.1 – Une activité de loisir profondément ancrée dans la tradition locale

Pendant les périodes d'ouverture légales de la chasse de nombreuses associations de chasse se partagent le territoire.

Deux types de chasse sont pratiquées :

La chasse au petit gibier. Elle concerne les oiseaux migrateurs dont la chasse est autorisée, comme la bécasse des bois (*scolopax rusticola*), le pigeon ramier (*columba palumbus*) ou encore pour exemple, les oiseaux de la famille des *turdidae* comme le merle et les grives. Il convient d'ajouter la chasse au lièvre (*lepus capensis*), au lapin (*oryctolagus cuniculus*). Des espèces plus prestigieuses sont chassées. Il s'agit plus particulièrement des perdrix rouges (*allectoris rufa*) et perdrix grises (*perdix perdix*).

La chasse au grand gibier. Fortement pratiquée et prisée, elle réunit à la fois des chasseurs autochtones et citadins qui chassent en battue le sanglier (*sus scrofa*), le cerf (*cervus elaphus*), le chevreuil (*capreolus capreolus*) et l'isard (*rupicapra rupicapra*).

### 4.2 – La Fédération et les services de l'Etat

La Fédération Départementale de Chasse. C'est tout d'abord au sein de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Aude que sont regroupées les différentes associations.

La vocation de la Fédération repose sur plusieurs missions dont certaines accompagnent des missions assignées à l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS). Nous citerons entre autre une collaboration à l'organisation du permis de chasser et à l'estimation des dégâts de gibier. Des techniciens assurent au sein de la Fédération des missions de gestion de faune sauvage. Il s'agit d'opérations de dénombrement de populations d'espèces gibier, d'études de la biologie des espèces et de la mise en place d'outils de gestion des populations animales. La Fédération contribue au suivi d'espèces sauvages et s'implique, dans certaines régions de France, en tant qu'opérateur dans la rédaction de document d'objectif Natura 2000. Elle finance, entre autres des actions d'aménagement des biotopes favorables à la dynamique des espèces animales. Une importante mission de police de la nature et de répression du braconnage est confiée aux agents assermentés de la Fédération. (source : [www.fdca.asso.fr](http://www.fdca.asso.fr))

L'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage : L'Office est un établissement public dépendant du ministère de l'Environnement et du Développement Durable. Sa mission consiste à contribuer à la connaissance de la faune sauvage, de ses habitats et de la chasse. « L'ONCFS contribue à la définition, à la mise en œuvre et au contrôle des mesures de gestion, en particulier par la chasse, destinées à conserver et restaurer la faune sauvage et ses habitats et compatibles avec les autres activités humaines ». (source : [www.difed.agropolis.fr](http://www.difed.agropolis.fr))

#### 4.3 – Les Associations de chasse sur la zone d'étude du Rébenty

La chasse est structurée sur le terrain en trois types d'associations :

1. Les AICA : Associations Intercommunales de Chasse Agréée  
Une seule AICA : L'AICA du Haut Rébenty domiciliée à la mairie de La Fajolle.
2. Les ACCA : Associations Communales de Chasse Agréée :  
Neuf associations figurent sur le fichier préfectoral. Il s'agit des associations :
  - ACCA de Merial
  - ACCA de Belvis
  - ACCA de Campagna de Sault
  - ACCA de Niort de Sault
  - ACCA de Galinagues
  - ACCA de Belfort sur Rébenty
  - ACCA de Bessède de Sault
  - ACCA de Marsa
  - ACCA de QuirbajouCes associations louent traditionnellement les forêts domaniales du massif qui sont gérées pour le compte de l'Etat par l'Office National des Forêts (ONF).
3. Les autres associations:  
Une seule association : Association des chasseurs et propriétaires de Belvis.

#### 4.4 – Natura 2000 et la chasse

Des chasseurs ont participé à nos différentes réunions. Nous avons rencontré des personnes à l'écoute de nos exposés. L'idée d'une gestion des milieux visant également la protection des habitats des espèces gibier a été bien reçue. Les chasseurs assurent par leurs prélèvements un équilibre essentiel, limitant des dégâts parfois importants sur des espaces directement concernés par la directive habitat. Des interrogations demeurent. Celles-ci reposent essentiellement sur la notion de perturbation et de l'éventualité d'une évolution des contraintes Natura 2000 en relation avec la présence occasionnelle de l'ours sur la partie supérieure du site. Il semble bien que l'effort de communication engagé permette de « dédramatiser » l'idée de Natura 2000 auprès des chasseurs.

#### 4.5 – Les dégâts de gibier

Source : Agriculture et biodiversité, SUADT, M.JEAN et A. ALQUIER

Le texte ci-après est extrait de l'étude réalisée au cours de l'été 2003 par mademoiselle Marielle JEAN pour le compte de la Chambre d'Agriculture de l'Aude.

« Lors des enquêtes, nous avons pu constater que le sujet des dégâts de gibier était épineux ! Les agriculteurs se sentent désemparés face à ce problème et certains même sont contraints d'abandonner des cultures trop régulièrement retournées par les sangliers. Le cerf sévit aussi mais les dégâts semblent concentrés au nord du petit plateau. 30% des exploitants sont pourtant équipés de clôtures autour de leurs champs de céréales et de pommes de terre et 12% l'ont en projet.. « En attendant d'être équipé et en espérant que ce soit efficace, je me contente de rédiger des déclarations à la Fédération de chasse, ce qui n'est d'ailleurs pas sans poser de problèmes ! » me confie un agriculteur, victime de dégâts de gibier sur ses parcelles. La demande d'indemnisation auprès de la

Fédération de chasse a été un sujet spontanément abordé par beaucoup d'agriculteurs sous l'angle du mécontentement. Ils dénoncent la manière dont les parcelles sont enregistrées par la Fédération, à savoir suivant le relevé MSA, qui, comme ils le soulignent, ne coïncide pas toujours avec l'exploitation réelle des terres.

Ceci conduit au refus de prise en charge de certains cas de dégâts causés sur des parcelles cultivées mais déclarées en friche. Ainsi, il serait nécessaire de faire valider auprès de la Fédération de chasse, la reconnaissance des relevés parcellaires PAC comme document de base.

Pour ce qui est des dégâts à proprement parler, l'axe principal de travail est la prévention. Deux types d'actions sont envisageables : l'agrainage en ligne en forêt et la mise en place de cultures à gibier en lisière. Cette dernière méthode est cependant très discutée. La culture à gibier peut être considérée comme un complément alimentaire et donc un élément favorisant le développement de la population.

Dès 1991, avait été menée par la Fédération de Chasse, une opération d'essai d'agrainage de protection sur Espezel et Roquefeuil. Si l'on s'en tient aux résultats positifs de cet essai, l'agrainage de protection en forêt pourrait être mis en place sur tout le plateau afin d'éloigner les populations des abords des villages. L'établissement d'un plan global d'agrainage et d'un cahier des charges entre chasseurs et agriculteurs pourraient permettre de gérer cette opération. Un arrêté préfectoral sera nécessaire pour lancer cette démarche. Un autre moyen de prévention des dégâts du gibier consiste en la pose de clôtures fixes. Un gyrobroyage est alors conseillé à l'extérieur de la clôture de façon à délimiter une aire où les animaux peuvent rebrousser chemin sans entrer dans le champ. Dans les années 1990, un financement ASA et Fédération de chasse a permis la pose de clôtures de protection à Belvis. Ces travaux pourraient sans doute être reconduits ».

Les propos recueillis au cours de cette étude mettent au jour la réalité d'un grave problème lié aux dégâts de gibier. Dans un pareil contexte, le maintien d'une pression cynégétique suffisante, est avant tout à même d'endiguer la croissance des dégâts de gibier sur les espaces agro-pastoraux.

La qualité de la conservation des biotopes entretenus par les agriculteurs n'est rien d'autre que l'objectif visé à travers l'application des orientations inscrites dans la directive habitat. Natura 2000 dans le site de la vallée du Rébenty ne pourra pas être mené à bien qualitativement sans la collaboration des chasseurs.

## **5 – Le tourisme et les activités de loisir**

**Voir annexe cartographique** : Carte des équipements touristiques

### **5.1 – Contexte touristique**

#### *Objectif nature*

De par ses paysages, ses contrastes climatiques et altitudinaux le bassin du Rébenty présente des atouts réels en matière de développement touristique. La nature y est accessible, contrastée et authentique. Un label Natura 2000 susceptible dans le futur d'attirer une clientèle naturaliste est considéré par les acteurs locaux comme « un plus » à ne pas négliger. Les investissements en matière touristique visent un retour financier au plan local. Il pourrait en être de même, en ce qui concerne les futures actions de valorisation des habitats s'inscrivant dans le contexte Natura 2000.

## 5.2 – Une capacité d'accueil insuffisante

Les organisateurs de circuits de randonnée sur le plateau de Sault sont généralement confrontés à une insuffisance en matière de capacité d'accueil offerte aux randonneurs. Des gîtes ont disparu ces dernières années notamment à Belvis et à Espezel. L'exemple le plus flagrant concerne les randonneurs empruntant le « sentier Cathare » reliant la côte méditerranéenne au château de Montségur en Ariège, qui ne trouvent que rarement la possibilité de faire étape sur le grand plateau ou dans la vallée du Rébenty. Ces carences limitent bien entendu la fréquentation de ces remarquables sentiers. Le tableau ci-dessous présente dans les communes concernées par la zone d'étude l'état des capacités d'accueil (source, INSEE 1999)

Communes	Gites	cap	Ch Hôte	cap	Auberge de jeunesse	cap	Autres	cap	Camping	Hotel	cap
Cailla	2	6									
Bessède	3	15	5	25							
Espezel					1	69			19 pl	1	8 ch
Galinagues	2	10									
Marsa	1	6	2	7			1	15			
Mazuby	1	5									
Mérial			1	3					10 pl		
Quirbajou	1	4	2	5	1	13					
Belvis	1	4									
Campagna							2	8			
Rodome	1	3			1	20	1	20			

*Tableau présentant les capacités d'accueil sur la zone d'étude*

Les données de ce tableau s'expriment en capacité d'accueil (cap), en nombre d'emplacements pour les campings (pl) et en chambres (ch) pour les hôtels. Il apparaît bien que la capacité d'accueil demeure très réduite. Une réelle volonté de développement du tourisme existe bien au plan local. A la fin de 2003 un projet de SIVU tourisme existe sur le canton de Belcaire qui se substituerait à l'actuel Office du Tourisme.

## 5.3 – La randonnée pédestre

*Le meilleur moyen de découvrir les richesses de la vallée*

L'activité de loisir la plus développée est sans conteste la randonnée pédestre. Plusieurs itinéraires de sentiers parcourent ou traversent le bassin du Rébenty :

- **Le GR 7** : Un tronçon de ce sentier de grande randonnée traverse la vallée du Rébenty au niveau de Belfort sur Rébenty en reliant les villages de Belvis sur le grand plateau et Rodome sur le petit plateau.

- Les sentiers de Pays** : Souvent créés sur des fonds d'investissement émanant de la **Taxe Départementale des Espaces Naturels Sensibles (T.D.E.N.S)**, de nombreux petits sentiers ont vu le jour sur l'ensemble du département ces dernières années. Ces réalisations s'inscrivent dans le **Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées (P.D.I.P.R)** Les subventions concernant ces investissements, aujourd'hui à hauteur de 60 à 80 %, couvraient initialement jusqu'à 100 % des travaux. Il faut noter que ces créations de sentiers n'impliquent pas le **Comité Départemental de Tourisme (C.D.T)**. Seule, la conception des projets associe le **Comité Départemental au Tourisme et la Fédération Départementale de Randonnée Pédestre (F.D.R.P)** Le **Comité Départemental de Randonnée (C.D.R)**, antenne départementale en relation avec le **Comité Régional de Randonnée** et la **Fédération Nationale de Randonnée** œuvre depuis plusieurs années pour un rapprochement avec les activités équestres, cyclotouristiques et naturalistes. Plusieurs boucles intéressent le Rébenty. Des topoguides sont diffusés par les divers organismes intercommunaux de tourisme basés à Axat, Quillan et Belcaire. La plupart des circuits, présentant peu de difficultés, concernent un public familial. L'ensemble de la zone d'étude, de Marsa à La Fajolle est couverte par des sentiers de Pays.
- Le chemin Vauban** : La « route des canons » est un ancien chemin traversant localement le Pays de Sault et la partie ariégeoise du *Donezan*. Ce chemin reliait traditionnellement les villes de Limoux, Quillan et de Mont-Louis (P.O) On peut le considérer comme le premier chemin carrossable traversant de part en part la haute vallée de l'Aude. Son intérêt historique est indéniable. Il concerne le Rébenty dans une traversée reliant La Peyre, Belvis, à Belfort-Rébenty puis Rodome, Aunat... Actuellement, seul un tronçon de sentier au départ de Campagna de Sault est balisé sur cet itinéraire original.
- La boucle du Pays de Sault** (Tour du pays de Sault) : Cet itinéraire a été créé sur la base d'anciens chemins pédestres à caractère historique par le **Syndicat Intercommunal d'Animation Touristique (S.I.A.T)** De nombreux tronçons ne sont plus à ce jour balisés. Seule, la partie Ouest entre Marsa et Quirbajou puis en direction de Coudons, demeure praticable. Certains sentiers de pays empruntent des parties de cette ancienne boucle. Il existe une volonté du **Comité Départemental de Randonnée** de remonter ce circuit. Il s'agit là d'un projet intéressant mais qui devrait, s'il voit le jour se heurter au manque de gîtes déjà évoqué.

#### 5.4 – Le V.T.T

##### *Une activité adaptée au contexte local*

La pratique du VTT a connu dans la Haute Vallée de l'Aude un développement considérable ces dernières années.

Un gros projet de création de circuits dans les Pyrénées audoises a vu le jour ces dernières années. Il s'agit de « **l'Espace VTT Aude en Pyrénées** » Ce réseau intègre quatre territoires principaux : Les territoires « Pays de Sault, Aude en Pyrénées, Quercorb et Razès-Malepère ». Il convient de distinguer l'appellation « Aude en Pyrénées », superstructure à laquelle est rattachée la maison du tourisme de Quillan de « Aude en Pyrénées, espace VTT » assis sur les territoires touristiques de six cantons.

La levée de cette ambiguïté fait l'objet de débats entre les divers organismes impliqués dans ces activités !

Dans le Pays de Sault ce n'est pas moins de 196 km de sentiers et 9 boucles sur des chemins et pistes forestières qui sont offerts aux adeptes de tous niveaux. Bénéficiant de subventions à 100 %, l'Office du Tourisme de Belcaire demeure dans le Pays de Sault la cheville ouvrière, garante du développement de cette activité. Espace VTT Aude en Pyrénées fait l'objet d'une promotion dans les grands salons nationaux comme le salon « Roc d'Azur » qui attire chaque année jusqu'à 100 000 visiteurs.

La plupart des territoires communaux concernés par la zone d'étude dans le bassin du Rébenty sont parcourus par des itinéraires VTT. Ce sport semble à ce jour, compte tenu du niveau de fréquentation des itinéraires, être parfaitement intégré dans le contexte de développement local.

### 5.5 – Activités équestres

Les Pyrénées audoises, comme les proches Corbières, se prêtent particulièrement bien à la randonnée équestre. Conjointement à l'élevage équin consacré à la production de viande on voit quelques structures proposer localement des prestations de loisir. Des randonnées équestres de plusieurs jours parcourent les itinéraires balisés du pays de Sault, notamment les variantes équestres du sentier Cathare. On trouve à Belvis, à Rodome et à Campagna des gîtes assurant l'accueil des cavaliers.

A Cailla, l'association « Zig'ânes » propose des randonnées, en mettant à disposition des randonneurs des ânes de bat.

### 5.6 – Activités d'eau vive :

#### *Une petite rivière non concernée par les sports d'eau vive*

La toute proche vallée de l'Aude concentre sur son linéaire entre Axat et Quillan une importante activité consacrée aux sports d'eau vive. Les berges de l'Aude contemplent le passage d'environ 50 000 descentes, chaque année. Des prestataires privés organisent des parcours sur l'Aude en rafting, canoë, kayak et hydrospeed. Quatorze professionnels sont regroupés au sein d'une association : **Pleine Nature Haute Vallée de l'Aude**. Un prestataire (Roc-Aqua) est installé sur un terrain privé sur le territoire communal de Cailla au pont d'Aliès, confluent du Rébenty et de l'Aude. Il n'envisage aucune activité sur le Rébenty.

Exception faite de très occasionnelles descentes de printemps du cours du Rébenty sur les trois derniers kilomètres de la partie aval, par temps de crue, aucun développement de ces activités n'est envisageable. La rivière, souvent étroite, fermée et encombrée ne se prête pas à ces sports que les acteurs locaux, élus et pêcheurs ne souhaitent pas voir se développer.

### 5.7 – L'escalade

#### *La richesse de l'avifaune impose une limitation des projets*

Il existe dans la vallée du Rébenty deux sites sur lesquels une petite pratique, très occasionnelle de l'escalade a pu être observée. Il s'agit, sur le territoire communal de Joucou des sites de « la carrière » et de « la Rouquette ».

Ces parois étaient intégrées dans un vaste projet interdépartemental connu sous le nom de « **La Route de la Grimpe** ». Il s'agit de la création dans le département des Pyrénées Orientales et de l'Aude d'un réseau de voies d'escalade visant au développement de cette activité dans ce secteur pyrénéen. Le projet ambitionne l'ouverture de 1000 voies dans les Pyrénées Orientales et 600 dans l'Aude. Piloté dans notre département, à la demande des Communautés de communes, par la **Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports (D.D.J.S)**, ce projet qui est en fait le prolongement audois d'un réseau existant déjà dans les Pyrénées Orientales est à l'étude. Actuellement l'escalade est une activité proposée essentiellement par des associations comme « La Forge » à Quillan, fédérées au sein du **Comité Départemental d'Escalade (C.D.E)**. Nous avons rencontré dans ce comité des personnes responsables et faisant état d'une remarquable éthique. Il est à noter que les falaises entrant dans le projet de « route de la grimpe » seront expertisées par la Ligue de Protection des Oiseaux avant équipement de voies d'escalade.

Des prestataires privés où des grimpeurs non affiliés à une association sont susceptibles de fréquenter également les parois. Le Comité départemental d'escalade dégage bien entendu toute responsabilité face aux éventuelles nuisances occasionnées par ces grimpeurs.

- **JOUCOU, falaise de La Rouquette**

La présence confirmée à Joucou par la **Ligue de Protection des Oiseaux (L.P.O)** d'un couple nicheur de Vautour Percnoptère (*neophron percnopterus percnopterus*) dans la falaise de la Rouquette nous a amené, au printemps 2003, à proposer une visite du site aux responsables locaux de la DDJS, du Comité Départemental d'Escalade et de la Ligue de Protection des Oiseaux. La présence constatée lors de la visite du couple nicheur de Vautour Percnoptère a permis d'enregistrer une décision orale d'abandon des projets d'installation de voies d'escalade sur cette paroi. Le couple déjà présent en 2002 s'est reproduit avec succès en 2003. La population nationale, actuellement en grand péril, compte tenu de la faiblesse des effectifs s'élève à environ 70 couples nicheurs (2002) Un plan de restauration est engagé au niveau national et plus particulièrement pyrénéen dès 2004 pour mettre en place des suivis et des actions en faveur de cette espèce fragile. D'autres espèces comme le Faucon Pèlerin (*Falco peregrinus*) et le Circaète Jean le Blanc (*Circaetus gallicus*) fréquentent également le site de la Rouquette.

- **JOUCOU, falaise de La Carrière**

Compte tenu de l'absence d'observation d'espèces avifaunistiques rares, bénéficiant d'un statut réglementaire de protection, rien n'interdit à ce jour l'équipement de cette paroi. Pour autant le site ne sera pas obligatoirement intégré à « la route de la grimpe », compte tenu d'un intérêt moindre.

## 5.8 – La spéléologie

### *Connaissance et protection*

Le **Comité départemental de spéléologie** oriente depuis de nombreuses années ses activités en direction de la recherche et de la protection. Plusieurs actions de nettoyage de dépotoirs ont été engagées par le comité départemental sur l'ensemble du département. Une opération de ce type, visant au nettoyage de dépôts sauvages en bord

de rivière a été menée à bien ces dernières années dans les gorges de Joucou. Il est remarquable de préciser que ces actions, regroupant de nombreux jeunes spéléologues bénévoles vise l'éducation à la protection des milieux naturels et karstiques. Le Comité départemental s'implique dans des actions de recherche en collaboration avec le laboratoire de Molis en Ariège et le cabinet « Hydrogéosphère », basé à Axat, spécialisé dans les études géologiques.

Le milieu karstique est bien représenté dans la zone d'étude du bassin du Rébenty. Les activités d'investigation sont rares. Elles n'en demeurent pas moins comme offrant d'importantes possibilités. **Le comité se positionne radicalement à l'encontre d'une spéléologie de masse.** Il ressort des divers entretiens avec les spéléologues une impression de sérieux qui nous invite, dans le futur à ne pas oublier les possibilités de collaboration dans la démarche Natura 2000 visant à une meilleure connaissance et protection des milieux hypogés.

Dans la vallée de l'Aude, non loin du site existent deux pôles karstiques du plus haut intérêt :

- **La grotte de Laguzou** : Il s'agit d'une grotte peu aménagée, ne présentant pas d'éclairage artificiel, visitable par un nombre limité de personnes dans des conditions très proches d'une investigation spéléologique classique. Site classé, cette grotte représente un outil pédagogique d'intérêt qui tranche radicalement avec l'exploitation touristique habituelle des milieux souterrains.
- **La grotte du TM 71** : Créée par décret le 17 août 1987, la Réserve naturelle du TM 71 est gérée par l'association TM 71. Un Comité Consultatif et un Comité Scientifique assurent les suivis de la gestion de la réserve. Cette grotte n'est visitée que par quelques privilégiés chaque année, compte tenu de la limitation stricte des visites qu'impose la protection d'un milieu souterrain aux richesses exceptionnelles.

## 5.9 – La route des sapins

### *Un tourisme de famille par excellence*

La route des sapins (circuit des sapins) a été créée par le Syndicat d'Aménagement Touristique des forêts du Pays de Sault en 1970. Elle relie Coudons à l'entrée du grand plateau à la station de ski de Camurac et permet de faire le tour du petit plateau en empruntant des routes et des pistes forestières accessibles en voiture. Dotée de nombreuses places de pique-nique, elle donne également accès à de courts sentiers dans les forêts de toutes les communes traversées. D'anciennes maisons forestières ont été aménagées en refuges dans lesquels on peut s'abriter et faire du feu. Des panneaux à caractère pédagogique accompagnent les visiteurs dans la découverte des grands massifs forestiers comme les forêts domaniales de Niave, de Canelle et d'Aspre situés en partie dans notre zone d'étude.

Le site du bassin du Rébenty intègre deux tronçons de cette route des sapins : De Belvis à Rodome et de Fontanès de Sault à Niort de Sault.

## 5.10 – Les sports d'hiver

Deux stations de ski existent à proximité du futur site Natura 2000 du bassin du Rébenty. Il s'agit des stations de Camurac dans l'Aude (1400 m à 1800 m) et de Mijanès en Ariège (1500 m à 2060 m). Petites stations à caractère familial ; elles ne bénéficient que d'un enneigement relativement limité en saison. La station de Camurac jouxte la zone d'étude au Nord de la forêt d'Emournac. Le site n'est pas directement influencé par cette activité, concentrée, versant Nord, sur les territoires de Camurac et de Montailou, au-delà de la crête bordant la zone d'étude.

Les espaces enneigés d'altitude sont parcourus pendant l'hiver par quelques adeptes de la randonnée à ski ou en raquette. Le massif de l'Ourtiset, les crêtes de Pailhères et de Camurac constituent d'excellents sites de randonnée hivernale.

#### 5.11 – Les structures locales d'animation touristique

En janvier 2002 a été créé **AUDE OUTDOOR**. Cet organisme de dimension départementale est alimenté par le **Fond National de Développement Sportif (F.N.D.S)** Il est constitué actuellement de diverses associations (randonnée pédestre, cyclotourisme, VTT, vol libre, escalade...). Il faut noter que certaines associations se sont retirées récemment de cette structure.

**L'Office du Tourisme de Belcaire** est alimenté par des fonds émanant de 10 communes sur les 17 du canton. Des difficultés financières existent. La mise en place d'une autre formule (SIVU) est à l'étude, à l'échelle du canton. On compte parmi les six communes représentées au Conseil d'administration de l'Office de Tourisme les communes de Galinagues, Belfort-Rébenty, Rodome, La Fajolle et Niort de Sault.

**Aude en Pyrénées**, appellation de la Communauté de communes du canton de Quillan gère, entre autres missions, les sentiers pédestres et VTT sur son territoire. Aude en Pyrénées intègre également la **Maison du Tourisme de Quillan** et l'**Association de Développement Durable de la Haute Vallée de l'Aude (A.D.D.H.V.A)**. Aude en Pyrénées, n'est pas impliquée directement sur notre zone d'étude.

**Le Pays d'accueil d'AXAT** : C'est à Axat, à la **Maison des Pyrénées Cathares** qu'est centralisée l'activité touristique de la Communauté de communes du canton d'Axat. Des sentiers sont en cours d'ouverture et de balisage. Le projet de « la route de la grimpe » intéresse particulièrement la Communauté de commune du canton d'Axat. Les territoires des quatre communes du site, intégrées dans la Communauté de commune du canton d'Axat sont concernées par les projets de développement touristique du pays d'accueil d'Axat.

#### 5.12 - L'agritourisme, une activité en voie de développement

Source : *Agriculture et biodiversité* /SUADT/M.JEAN/A.ALQUIE

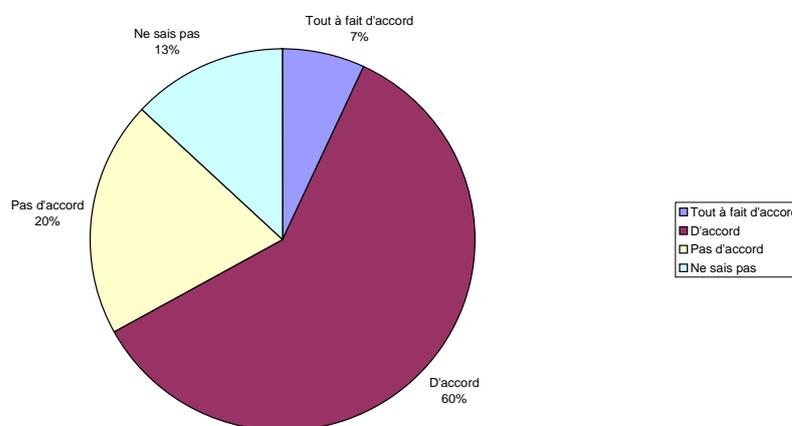
L'agritourisme peut devenir l'activité complémentaire par excellence en Pays de Sault. Au plan paysager, les Pyrénées audoises présentent un grand intérêt permettant des activités de pleine nature comme la randonnée en forêt, les randonnées et ascensions en montagne, la pratique de sports d'eaux vives et la pêche dans les défilés et les gorges...(Gîtes de France, 2003)

Une personne interrogée fait remarquer « qu'aujourd'hui, le milieu n'est plus seulement réservé au monde agricole mais partagé entre acteurs locaux et touristes. Les atouts paysagers de notre territoire en font un lieu très convoité par les touristes. Nous devons aujourd'hui partager notre pays avec ces personnes, notamment randonneurs. »

Quatre agriculteurs sur les 25 questionnés sur les projets de site du Madres-Coronat et du bassin du Rébenty offrent un accueil touristique et sept autres prévoient dans un futur proche de diversifier leurs activités par cette voie.

Face à une demande accrue, de telles initiatives apporteront un nouveau souffle et seront une raison supplémentaire à la protection des milieux. Des efforts sont donc à faire dans ce domaine, et l'intérêt de l'activité agricole dans le maintien d'une biodiversité doit être intégré.

La pisciculture de La Fajolle est un excellent d'exemple d'exploitation développant la double activité. Les touristes sont accueillis dans un cadre remarquable par une famille conviviale. Ils sont informés par des panneaux, des richesses floristiques et faunistiques du Rébenty. Cette pisciculture pourrait devenir prochainement l'un des premiers pôles d'accueil sur le site. Le propriétaire, particulièrement sensible aux objectifs de la directive, propose la mise en place d'éléments d'information sur l'aire d'accueil des touristes et clients de la pisciculture.



**« Le classement en site Natura 2000 sera-t-il un atout pour le tourisme local ? »**

*D'après Agriculture et biodiversité /SUADT/M.JEAN/A.ALQUIE*

Le graphique ci-dessus présente les réponses des agriculteurs exerçant leur activité dans la zone d'étude du bassin du Rébenty à la question : « **Le classement en site Natura 2000 sera-t-il un atout pour le tourisme local ?** »

Près de 70 % des réponses confirment une attente des agriculteurs dans le domaine du développement touristique. Huit projets de diversification sont identifiés au sein du panel constitué par 18 agriculteurs dans la zone d'étude. Parmi ces projets on en identifie particulièrement cinq relevant directement de l'agritourisme :

- Restauration d'un vieux moulin
- Trois projets de création de gîte d'accueil
- Création d'un sentier de découverte fruitière

A l'exception de la création d'un logement à caractère social les autres projets de diversification sont orientés vers la promotion qualitative des produits agricoles.

### 5.13 – Activités associatives

Il existe sur la zone d'étude 52 associations 'loi de 1901 » à vocations diverses. Parmi elles, les associations de chasse et de pêche représentent 13 structures.

Communes	Assoc culturelles	ACCA	Assoc pêche	Autres	Comités des Fêtes
Cailla	1	1		2	
Bessède		1			1
Espezet	3			3	1
Galinagues	1	1		2	1
Marsa	1	1		1	1
Mazuby					1
Mérial	1	1	1		1
Quirbajou	1	1			1
Rodome	1			3	2
Belvis	2	2		4	
La Fajolle		1			
Niort de S		1			1
Belfort	1	1			
Campagna	1	1			1
Joucou					

Presque chaque village compte un comité d'organisation des fêtes. Les fêtes locales sont souvent un moment très fort dans l'année. Les familles se reconstituent à cette occasion et les générations dispersées retrouvent le village et les amis d'autrefois. Cette tradition audoise demeure parfaitement encrée et bien souvent pour les plus petits villages c'est un moment d'effervescence attendu.

Des associations culturelles, penchées plus particulièrement sur la protection et la valorisation du patrimoine local accomplissent un travail remarquable :

- L'association ACCES, reste sans conteste l'âme culturelle du Pays de Sault. Des publications, richement documentées sont très vite devenues des références incontournables. ACCES organise régulièrement des visites à thème et des conférences dans le Pays de Sault.
- Ne négligeons pas le travail et l'engagement de l'association « Les amis du Rébenty » qui réalise notamment un travail de recherche et de conservation du patrimoine, à l'échelle de la totalité de la vallée du Rébenty.
- De création récente l'association « Marsa, patrimoine, culture et environnement » se positionne fortement pour la sauvegarde du patrimoine local et surtout la protection environnementale. Cette association est particulièrement à l'écoute de la démarche Natura 2000 qu'elle considère comme un réel programme de valorisation de la richesse des milieux naturels.
- « Les amis de Gebetx » à Mérial œuvrent pour la sauvegarde du paysage constitué, en particulier des anciennes terrasses de culture.
- A Espezet « Les amis du musée paysan » présentent une exposition sur les traditions populaires liées aux anciennes activités agricoles du Pays de Sault.
- Notons un effort particulier de développement d'activités culturelles à Belvis par l'association communale « Belvis animation »

Au-delà de ces principales activités culturelles il convient de relever une volonté très importante de la part des habitants du Pays de Sault de se regrouper au sein des associations. D'autres associations proposent, entre autres à leurs adhérents des activités sportives, religieuses ou encore naturalistes. Des associations gèrent des gîtes d'accueil ou encore des programmes de valorisation agricole.

## 6 – Les activités agricoles

**Source** : *Agriculture et biodiversité* /SUADT/M.JEAN/A.ALQUIE, 2003

Le document cité en source est le rapport intermédiaire d'un travail engagé par la Chambre d'Agriculture de l'Aude en 2002 et 2003, présenté au titre de l'Objectif 2 « **Vers l'élaboration de plan de gestion agricole pour préserver la biodiversité sur les sites Natura 2000 du Pays de Sault** »

Dans le cadre des travaux réalisés autour des études et de la rédaction des documents d'objectif concernant les sites des Pyrénées audoises nous avons constitué un réseau départemental informel réunissant opérateurs et experts dans lequel on note la présence de techniciens de la Chambre d'Agriculture de l'Aude. En amont de l'enquête réalisée par mademoiselle Marielle JEAN en 2002 et 2003 nous avons participé à une réflexion autour de cette enquête. De plus, nous avons plusieurs fois accompagné mademoiselle JEAN dans ses démarches, auprès des agriculteurs du Rébenty. Les données concernant l'agriculture, développées dans ce chapitre sont issues pour une très grande part de cette étude.

Compte tenu du caractère strictement confidentiel de certaines données nous avons regroupé, à la demande de la chambre d'agriculture, des informations qui valent pour l'ensemble du panel des 18 agriculteurs enquêtés sur le périmètre de la zone d'étude du projet de site du bassin du Rébenty.

La remarquable enquête de mademoiselle JEAN s'inscrit dans le périmètre de la zone d'étude de la partie audoise du site Madres-Coronat (FR 9101473), du site Haute-vallée de l'Aude et Bassin de l'Aiguette ( FR 9101470) et sur la zone d'étude du site du bassin du Rébenty (FR 9101468) Après diverses recherches et entretiens préliminaires, la chambre d'agriculture a mis au point un questionnaire destiné à recueillir des renseignements auprès de tous les agriculteurs exerçant leur activité sur tout où partie des zones d'étude concernées.

Nous avons extrait et parfois synthétisé les données valant pour l'ensemble des deux zones d'étude en ciblant des informations adaptées au seul projet de Site d'Intérêt Communautaire du Bassin du Rébenty.

## 6.1 – Contexte général

### *Fermeture généralisée des paysages et recul de la biodiversité*

Le recul de l'agriculture et donc l'abandon de l'utilisation des terres entraîne la fermeture progressive des milieux. L'envahissement par la friche est clairement perçu par les agriculteurs. Ils déclarent souvent avoir un sentiment d'étouffement, illustré par leurs propos : « la végétation qui gagne en descendant de la montagne », « la forêt qui frappe à la porte des maisons », « les broussailles, véritable étouffement qui se referme sur les champs et les rétrécit », « la lande évolue si vite en forêt ! » disent-ils. Pourtant, ces territoires présentent un grand intérêt biologique du fait de la présence de nombreux animaux, végétaux et des habitats naturels d'intérêt communautaire.

Par le biais de la Directive Habitats, il est mis en exergue que cette fermeture des milieux contribue à la banalisation des paysages, à la dégradation, voire la disparition de milieux à forts intérêts écologiques et d'espèces de haute valeur patrimoniale. Il convient de redéfinir le rôle de l'agriculture en privilégiant une approche multifonctionnelle associant explicitement des finalités de gestion territoriale avec les impératifs de production des exploitations d'élevage.

Un encouragement des pratiques agricoles adaptées pourrait ainsi contrecarrer cette évolution en maintenant des milieux ouverts pour le plus grand profit des espèces inféodées et surtout, en maintenant une activité respectueuse de l'environnement économiquement viable.

## 6.2 – Les agriculteurs et Natura 2000

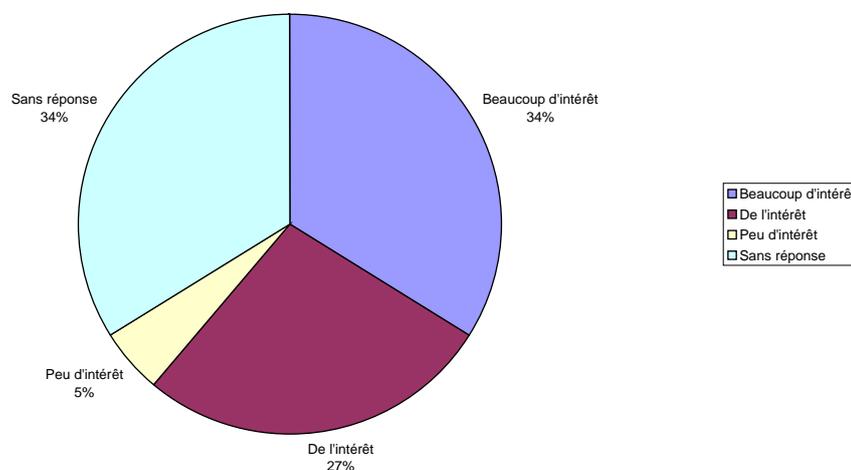
La mise en place du réseau Natura 2000 sur le Pays de Sault soulève de nombreuses inquiétudes de la part du monde agricole qui se sent trop souvent mis à l'écart de ces démarches. Ainsi, parmi les agriculteurs interrogés sur les zones d'étude du bassin du Rébenty et la partie audoise du site du Madres-Coronat, 33 % ignoraient l'inclusion de leur parcellaire dans un site Natura 2000. Un gros travail de communication reste donc à mener sur les pSIC.

Le monde agricole craint aussi de voir s'appliquer, sur son territoire, des règles de fonctionnement prédéfinies. Il ne peut accepter que son développement soit remis en cause par certaines interdictions comme celle de mise en culture. De même, il ne peut admettre la réduction du revenu de l'exploitation ou la réalisation de travaux non directement productifs. Toutefois, plus de la moitié des enquêtés se jugent prêts à s'investir dans un contrat Natura 2000 à la condition de ne pas avoir de surcoûts liés aux pratiques imposées. Ainsi, cet espace rural en voie de disparition mérite d'être protégé judicieusement, ce à quoi les gestionnaires, les agriculteurs, doivent veiller.

C'est pourquoi, même s'ils constituent un groupe social de plus en plus minoritaire, il est nécessaire que les agriculteurs se donnent les moyens d'influer sur le devenir de leur territoire.

« Je serai présent aux futures réunions Natura 2000 car c'est important que je sois informé et que je donne mon avis », déclare un agriculteur lors de notre rencontre.

Leur activité ne doit pas être limitée par des contraintes mais bien au contraire revalorisée pour son rôle d'entretien de l'espace et la contribution à sa gestion.



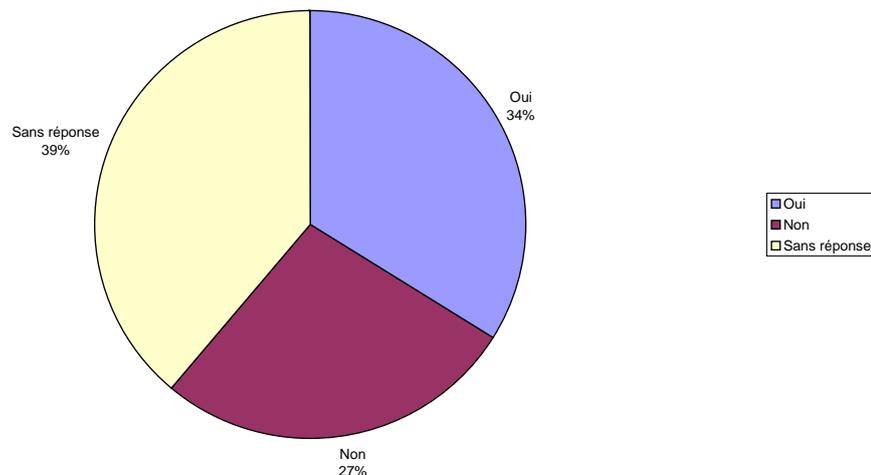
**Graphique présentant l'intérêt porté à la sauvegarde de la biodiversité sur la zone d'étude.** D'après Agriculture et biodiversité /SUADT/M.JEAN/A.ALQUIE

Sur le graphique qui précède plus de 60 % des agriculteurs font état d'un intérêt plus ou moins marqué à la sauvegarde de la biodiversité. Ces résultats sont parfaitement encourageant, compte tenu qu'il reste encore un très important travail de communication à entreprendre auprès des autres agriculteurs.

Pour les agriculteurs, la prise en compte de contraintes environnementales qui vont au-delà des pratiques normales représente des surcoûts et des aléas qui ne doivent pas, et ne peuvent pas, être supportés par eux seuls. La politique agricole, considérant ces efforts comme faisant partie d'un partenariat avec les agriculteurs, devra engager les moyens adéquats.

Contrairement à une idée pourtant répandue en milieu rural, Natura 2000 n'a pas pour objectif de créer des réserves naturelles intégrales ou de geler toutes les activités humaines sur les zones concernées. Parfois, de simples mesures de précaution suffiront. Il est explicitement reconnu dans les considérants de la Directive que « **le maintien de cette biodiversité peut, dans certains cas, requérir le maintien, voire l'encouragement, d'activités humaines** »

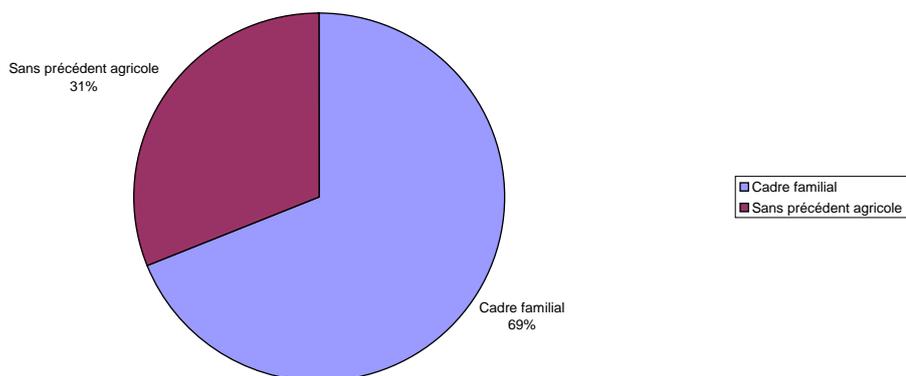
Répondre aux exigences environnementales constituera, de toutes façons, le défi des prochaines années pour l'agriculture. Cela reste un atout à valoriser, par les agriculteurs, en terme d'image et sur le plan économique.



**Graphique présentant la part des agriculteurs ayant connaissance du projet de Site d'Intérêt Communautaire.** D'après Agriculture et biodiversité /SUADT/M.JEAN/A.ALQUIE

Ce graphique exprime bien, une fois de plus le gros travail d'information restant à engager sur le terrain pour sensibiliser les agriculteurs. Ne pas répondre n'implique pas obligatoirement ne pas connaître mais peut refléter une certaine indécision à répondre, faute d'information solide concernant le projet.

### 6.3 – Origine des agriculteurs du bassin du Rébenty

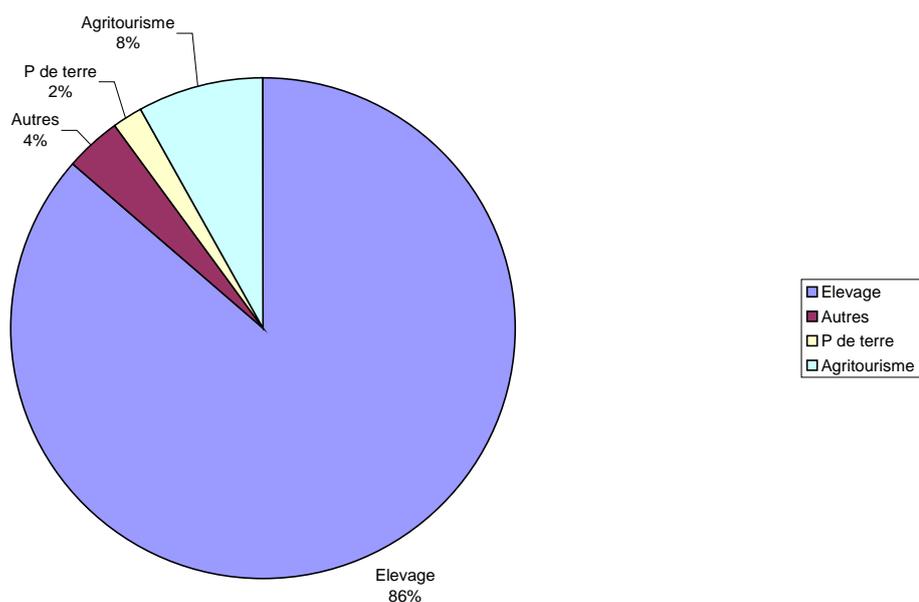


**Graphique présentant l'origine des agriculteurs sur le bassin du Rébenty**  
D'après Agriculture et biodiversité /SUADT/M.JEAN/A.ALQUIE

A la lecture du graphique précédent, apparaît une proportion de près de 70 % d'agriculteurs d'origine autochtone. Cinq exploitations sont gérées par des agriculteurs néoruraux n'ayant aucun précédent agricole. A l'échelle cantonale le canton de Belcaire ne compte que 1 % d'agriculteurs néoruraux alors que le canton d'Axat en compte 3.5 %.

#### 6.4 – Activité des agriculteurs sur la zone d'étude

*Une agriculture essentiellement orientée vers l'élevage*



#### **Graphique présentant les activités agricoles dans la zone d'étude**

*D'après Agriculture et biodiversité /SUADT/M.JEAN/A.ALQUIE*

*Une très large part de l'activité est consacrée à l'élevage.*

Les exploitations du Pays de Sault sont caractéristiques des exploitations pastorales pyrénéennes. En effet, elles possèdent un nombre moyen d'UGB (**Unité Gros Bétail**) comparable aux autres exploitations pastorales des Pyrénées : 46 UGB/exploitation, avec une diminution pour les exploitations d'altitude. La valeur fourragère des pâturages est moindre qu'ailleurs à cause du climat et des sols, d'où la nécessité de disposer de plus grandes surfaces.

Les exploitations emploient peu de salariés. Elles reposent sur une main d'œuvre familiale.

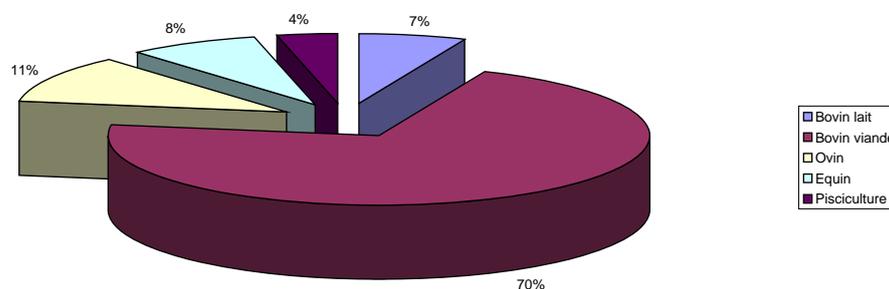
Si la grande majorité des exploitations pastorales tire son revenu principal de l'élevage d'herbivores, la diversification reste une donnée forte du pastoralisme dans les Pyrénées. Transformation à la ferme et vente directe se développent progressivement, les activités touristiques, comme nous l'avons vu plus avant, suivent ce mouvement.

## 6.5 – L'élevage

*Un élevage bovin largement dominant*

### **Graphique présentant les orientations pastorales sur la zone d'étude du Rébenty**

*D'après Agriculture et biodiversité /SUADT/M.JEAN/A.ALQUIE*



- **Elevage Bovin Allaitant**

70% des agriculteurs enquêtés élèvent des bovins allaitant. Les troupeaux, dont l'effectif atteint en moyenne 40 UGB/exploitation, sont en majorité constitués de bêtes gasconnes (race rustique locale bien adaptée en montagne) On trouve également des races d'Aubrac, des limousines, des blondes d'aquitaine ainsi que des croisées charolaise et limousine. Le chargement varie de 0,5 à 0,8 UGB/Ha en intégrant les estives.

Un calendrier de travail « type » a été établi d'après les dires des éleveurs de bovins viande. Pour les exploitations qui estivent, c'est à dire 80%, il précise que les vaches et les veaux restent 3 à 6 mois en altitude.

A la sortie, les broutards sont commercialisés et les autres bêtes pâturent les prairies et parcours. En décembre, elles sont rentrées en stabulation où elles reçoivent une alimentation à base de foin.

- **Elevage Bovin Lait**

Deux exploitations de bovin lait ont fait l'objet d'une enquête. Les troupeaux, d'une dizaine d'UGB/exploitation, sont en majorité constitués de Brunnes des Alpes. Les deux troupeaux en question n'estivent pas. Le revenu de l'exploitant est constitué par la vente de veaux et la commercialisation en vente directe des produits transformés, essentiellement en fromage.

- **Elevage Ovin**

Environ 11% des exploitations de la zone étudiée ont axé leur production vers l'élevage ovin (Lacaune et Tarasconnaise).

Les agneaux sont produits en bergerie ou en plein air intégral (broutards). La conduite du troupeau se fait en général par gardiennage. A partir de mi-juin, les brebis partent en estive pendant 2 à 4 mois.

- **Elevage Equin**

Avec le développement du tourisme, les animations autour du cheval connaissent un succès grandissant. Le territoire du Pays de Sault se prête particulièrement aux randonnées équestres. Dans ce contexte, l'élevage semble prendre de l'importance depuis quelques années. Sur la zone étudiée, trois exploitants possèdent des chevaux pour loisir personnel et trois autres élèvent des équins dans un but commercial (selle et/ou viande). Il s'agit de récentes exploitations.

- **Pisciculture**

Deux piscicultures sont présentes à Belfort-sur-Rébéty et sur la commune de La Fajolle. La première, mise en vente, n'est plus en production alors que la seconde produit cinq tonnes de truites *fario* de souche atlantique par an dans le respect du cahier des charges de l'Agriculture Biologique.

Il est intéressant de préciser que la pisciculture de La Fajolle est un lieu d'accueil de haute qualité pour le tourisme. Il existe un réel engagement de la part de son propriétaire pour développer le site de la pisciculture comme « point d'information Natura 2000 »

## 6.6 – Une nouvelle orientation de l'élevage

La viabilité des exploitations restantes a pu être maintenue grâce à un accroissement de la taille des troupeaux et à la réorientation des productions, de la laine vers la viande essentiellement, et des espèces : l'élevage de bovins et d'ovins prédomine aujourd'hui sur l'ensemble des exploitations. Il est essentiellement orienté vers la production de viande.

Le cheval a refait son apparition. En sens inverse, porcs et volailles, très liés à l'exploitation familiale, ont fortement baissé.

A partir du fichier " Identification Permanente Généralisée Bovin – Ovin " (IGP, CA11), il apparaît que **le nombre de détenteurs de cheptel a diminué de 18% entre 1994 et 2001. Dans le même temps, le nombre d'animaux a augmenté de 60%**, c'est dire que l'élevage montre un excellent dynamisme : le départ des anciens est compensé par des installations et par l'amélioration des structures des exploitations déjà existantes en terme de surface et de cheptel.

## 6.7 – Aménagement de l'espace rural

Dans les années 60, le Pays de Sault a dû s'adapter à la mécanisation. Or les propriétés privées sont trop morcelées. Afin de s'affranchir de ce problème, il est nécessaire de ménager le patrimoine prairial : aux actions individuelles et privées se substituent des gestions collectives.

L'agriculture du Pays a innové. Sous l'impulsion de l'**ADES** les terres cultivables ont pu être remembrées, les pâturages regroupés, les bâtiments d'exploitation rénovés. C'est ainsi que 80% des terres cultivables ont été remembrées, notamment celles du grand plateau, ce pourcentage est inégalé sur le département. Une **AFP** a été créée, regroupant 2400 Ha. Citons parmi les communes s'inscrivant dans la zone d'étude du bassin du Rébenty : Niort, Mazuby, Merial et La Fajolle. Cette structuration foncière, issue de la loi Montagne de 1972, concerne des parcelles communales et privées. Ces associations regroupent l'ensemble des propriétaires afin de former une unité pastorale. Ainsi, on aboutit à une gestion collective et concertée du territoire sans remettre en cause pour autant le droit de propriété. Cette gestion passe par des **Groupements Pastoraux (G.P)** qui sont locataires des terres de l'**Association Foncière Pastorale**. Cinq groupements pastoraux ont été constitués sur la zone d'étude du bassin du Rébenty :

- Le G.P de Galinagues
- Le G.P de Campagna de Sault et Mazuby
- Le G.P de Merial et Niort de Sault
- Le G.P de La Fajolle

Enfin, quelques coopératives d'utilisation de matériel agricole (**CUMA**) ont alors été créées pour gérer le gros matériel (Galinagues, Espezel). Une structure nouvelle, le **Comité de Développement Agricole (C.D.A)** a fédéré les structures cantonales existantes. Il définit les objectifs généraux et oriente le travail des techniciens de la Chambre d'Agriculture. Dans les années 1970, deux remembrements ont été effectués : à Espezel et à Aunat. Ces derniers ont provoqué la quasi-disparition des haies et l'uniformisation du parcellaire. Récemment, en 1999, une Réorganisation Foncière a été menée sur la commune de Roquefort de Sault. Les démarches de réorganisation foncière imposent désormais la préservation des haies (conservation ou replantation pour compenser les arrachages). Elle donne droit à des aides à hauteur de 70% sur des travaux agricoles tels que le débroussaillage, l'aménagement d'accès aux parcelles ou la création de fossés en ce qui concerne les parcelles ayant subi un changement de propriétaire. La commune, maître d'ouvrage doit en faire la demande et doit procéder à la recherche des aides ainsi qu'à l'appel d'offre pour les entreprises.

## 6.8 – Le foncier

### *Une structure agraire complexe présentant une importante dispersion des parcelles*

Le contexte local est marqué par l'extrême dispersion des parcelles et des structures agraires complexes : le mode de faire valoir dominant reste la propriété mais le fermage est toujours de tradition dans le pays, notamment les baux oraux.

D'après l'enquête menée, 76% des chefs d'exploitation ont des projets d'évolution de leur parcellaire. 40% souhaitent la stabilisation (c'est à dire acquérir des terres actuellement en fermage), leur désir étant de se libérer des baux contraignants et de pouvoir assurer la maîtrise foncière lors des contrats tels que les MAE. Ensuite, 32% désirent regrouper peu à peu leurs parcelles, par échanges, location ou achat. Enfin, les 28% restants sont à la recherche de terres et plus précisément de prés de fauche. Ce sont le plus souvent les plus jeunes exploitations, à la SAU la plus basse et qui ne sont encore pas en autonomie fourragère. Cependant, les personnes enquêtées ont dénoncé un problème foncier important, celui de l'indisponibilité de certaines terres. La propriété privée apparaît comme un frein à la reconquête du territoire. En effet, des propriétaires, souvent citadins, stockent des hectares de terre en refusant de les louer sans pour autant les entretenir. « C'est dommage de voir des terres bloquées alors que l'on recherche du parcellaire » indique un agriculteur.

## 6.9 – L'enfrichement des terres agricoles

La pression de la végétation qui envahit les parcelles et la lutte de quelques agriculteurs pour maintenir encore quelques parcelles ouvertes sont des phénomènes caractéristiques de la région qui ressortent tout au long des entretiens.

La plupart des commentaires des enquêtés fait ressortir l'image d'un territoire difficile à exploiter. Les agriculteurs parlent souvent de problèmes techniques relatifs à la pente, l'accès aux parcelles, la pauvreté des terres, les épines noires... « En jaune, il y a les genêts, en vert soutenu, il y a le redoul, et entre les deux, les bêtes slaloment pour se nourrir », « les animaux n'arrivent pas à stopper la progression des broussailles et les champs sont impénétrables aux engins : la végétation est un « casse-matériel » C'est à un tel point que pour certains l'agriculture est en phase d'extinction : « nous survivrons jusqu'à la retraite, après nous personne n'aura le courage de s'installer et dans 50 ans nous pourrions barrer de la carte notre secteur, il sera envahi par la forêt », « le milieu naturel, il faut l'entretenir pour le maintenir ouvert, pour cela, il faut des agriculteurs, mais des agriculteurs qui arrivent à vivre de leur activité ». L'existence de terres non exploitées dans le parcellaire des agriculteurs est le résultat de problèmes d'accès, de pente et de morcellement. Du fait de l'éloignement et de la difficulté d'accès des engins mécanisés modernes, pour certains éleveurs, ces terrains pentus, en friche et rocailleux ne sont pas considérés comme abandonnés, puisqu'ils les qualifient de non exploitables. Il en résulte que certains annoncent l'absence de friche sur leur commune : « nos terres sont entretenues, nous savons tirer le meilleur parti des parcelles les plus difficiles », « tout ce qui est exploitable est exploité, il n'existe pas de friche » Pour d'autres, la présence de terres laissées à l'abandon sur les communes justifie une dynamique de végétation que le faible effectif d'agriculteurs ne peut contenir ainsi que des problèmes de marché foncier.

Presque la moitié des exploitants déclare malgré tout vouloir combattre les broussailles et retrouver des terres à foin.

Ainsi, les agriculteurs énoncent le besoin de plus de main d'œuvre. La solution ne serait pas d'avoir des agriculteurs qui travaillent plus de terres car leur emploi du temps est déjà saturé, mais serait **d'avoir plus d'actifs agricoles, donc de nouveaux agriculteurs**, même si paradoxalement certains ont une réticence à l'accueil de néo ruraux.

Le développement de formes d'agriculture diversifiée apparaît non négligeable pour assurer un revenu correct à ces nouveaux venus. « Pour fixer des gens dans notre région, il faut leur donner les moyens de vivre du travail de la terre et ce, grâce à une activité agricole diversifiée : cueillette de fruits, élevage, pommes de terre... »

Un chantier « Reconquête Pastorale » semble donc indispensable sur la zone d'étude. Il devra être mis en place à la fois sur des prés d'exploitations agricoles particulières et sur des parcs collectifs.

Ce chantier ne pourrait qu'être bien accueilli car il satisferait l'esprit des agriculteurs rencontrés, notamment ceux du petit plateau et de la zone de montagne. Cette démarche pourrait être couplée avec une éventuelle réorganisation foncière accompagnée d'aides à l'échange et de prise en charge des frais notariés.

## 6.10 - Une forte utilisation de l'herbe

Le parcellaire moyen avoisine 90 Ha. L'utilisation individuelle des landes et parcours marque une caractéristique du pastoralisme pyrénéen audois. Ainsi, le parcellaire s'appuie sur une forte utilisation de l'herbe par la fauche ou le pâturage.

L'herbe pousse surtout au printemps, alors que les animaux doivent bien sûr se nourrir toute l'année. L'étalement de la production et la conservation des fourrages jouent en conséquence un rôle essentiel.

Contrairement aux cultures annuelles, l'herbe des prairies fait l'objet, chaque année, de plusieurs récoltes, d'importances à vrai dire inégales : tantôt les animaux eux-mêmes consomment l'herbe sur pied (pâturage), tantôt on utilise un matériel de fauche. « L'herbe est conservée sous forme de foin d'ensilage et distribuée à nos animaux, surtout pendant la période de stabulation hivernale » précise un éleveur de bovins. Les terres traditionnellement cultivées s'orientent vers la production fourragère. 90 % de la Surface Agricole Utile est consacrée à la production de fourrage. Les quelques céréales encore produites sur les plateaux sont destinées à une totale autoconsommation.

- **La fauche**

L'herbe des prairies est fauchée au printemps en vue de la constitution des réserves fourragères. La fertilisation, et plus particulièrement la fertilisation azotée, peut atténuer l'irrégularité de la pousse de l'herbe au cours de l'année : en modulant les apports d'azote, on améliore en effet la durée et la répartition saisonnière de la production de l'herbe (Monza, 1989). En pratique toutefois, les prairies sont peu fertilisées sur le Pays de Sault. Elles reçoivent généralement 30 unités d'azote au printemps et 60 unités de phosphore et potassium à l'automne ou un apport organique (fumier).

- **Le pâturage**

80% des exploitations pratiquent la conduite en parc. Ce système libère du temps à l'agriculteur mais présente l'inconvénient d'imposer à l'exploitant un investissement dans la pause de clôtures et une maîtrise nécessaire du foncier.

Les périodes de pâturage pratiquées par les éleveurs sont le printemps et l'automne. Ces quartiers de demi-saison sont des zones de transition importantes entre l'estive et l'hivernage.

## 6.11 - Les activités complémentaires

La pluri-activité est ancrée depuis longtemps dans la tradition agricole montagnarde et peut correspondre à plusieurs situations. Dans de nombreux cas, la diversité des activités permet la pérennité des exploitations peu rémunératrices. « La diversification me donne un revenu complémentaire tout en me préservant partiellement des irrégularités de revenus liées aux aléas de la production » précise un agriculteur enquêté.

L'essentiel des activités concerne le tourisme d'accueil, la cueillette ou l'artisanat. (ACCES, 09/1999)

- **La production de pommes de terre AOC**

Sur la zone étudiée, 12% des agriculteurs produisent des pommes de terre. Elles sont cultivées sur de faibles surfaces à proximité des villages, souvent sur les meilleures terres. La « pomme de terre du Pays de Sault » est commercialisée par l'**ADEPOPAS** (Association de **DE**fense de la **PO**mme de terre du **PA**ys de **S**ault). **Une démarche pour l'obtention de l'AOC « Pommes de terre du Pays de Sault » est en cours.**

- **La cueillette des fruits**

*Redonner vie aux vergers oubliés*

Le Pays de Sault est parsemé de vieux arbres fruitiers, le plus souvent des pommiers, encore en production. Le plus fort potentiel revient à la zone montagnée. Ce potentiel est porté par des arbres de plein vent (environ 6 m de haut) que l'on retrouve dans les jardins et plus souvent dans les vergers. Ce sont parfois des arbres abandonnés depuis plus de dix ans et âgés de 50 à 150 ans mais pour la plupart encore vigoureux, sains et capables de fournir de bonnes récoltes (de 100 à 300 kg par arbre). Une taille douce, étalée sur plusieurs années est susceptible de ramener ces arbres en production (Rives et Tardy, 2001).

Quelques agriculteurs rencontrés procèdent à la récolte de ces vieux vergers. « Nous nous organisons en groupes de cueilleurs et parcourons les vergers pour lesquels le propriétaire nous a donné son accord » explique un cueilleur. La récolte est ensuite le plus souvent transformée en jus grâce à la coopérative « **les jardins de la Haute Vallée** » et à son atelier de transformation collectif fruitier de Couiza. Un projet de mise en place d'un dessiccateur de fruit est à l'étude.

Les Jardins de la Haute Vallée étudient des voies contractuelles possibles « entre particuliers, pour l'usage des fruits destinés à la transformation » Il est important d'officialiser ces ramassages de fruits, parfois « sauvages » (les propriétaires ne sont pas encore tous contactés) Cette diversification par la cueillette de pommes se développe en redonnant une valeur patrimoniale aux plantations des anciens : « nous redonnons vie à ces fruits oubliés ! » avance un agriculteur.

Les Jardins de la Haute Vallée ont sélectionné par dégustation dans le Pays de Sault, une dizaine de variétés de pommiers et de poiriers susceptibles de fournir un jus de qualité. Un verger conservatoire, permettant de cultiver ces variétés identifiées est en cours d'installation à Quillan, en collaboration avec « les vergers de la Devaize »

Ces vergers s'inscrivent dans la vallée du Rébenty dans un écosystème alliant sur le lit majeur de la rivière, la ripisylve à des prairies de fauche et des vergers en plus ou moins bon état. Une réflexion est engagée sur les possibilités de contractualisations au profit de la restauration des vieux vergers dans le cadre de Natura 2000. Les chiroptères d'intérêt communautaire intègrent ce complexe de milieux dans leur territoire alimentaire. Les vergers, aux dires des experts ayant réalisé l'inventaire des chiroptères du Rébenty (BEFEN), font partie de la niche écologique de ces espèces.

**Des actions de restauration de vieux vergers associées à des revalorisations de prairies de fauche et d'aménagement de la ripisylve seraient susceptibles dans la vallée du Rébenty de présenter « en bord de route » une vitrine explicite des actions contractualisables dans le cadre de Natura 2000, répondant à la conservation de l'essentiel des espèces concernées par la directive.**

## 6.12 – De la prime à l’herbe (P.H.A.E) aux C.A.D

Dés 1992-1993, les éleveurs s’impliquent dans les démarches agri-environnementales (article 19, prime à l’herbe...) et s’engagent sur des mesures permettant d’entretenir l’espace en voie de déprise suite au vieillissement de la population et à l’exode rural. Les CTE ont ensuite suivi et constitué une approche des multi-fonctionnalités de l’agriculture. Cet engagement de la part des agriculteurs prouve une certaine conscience locale.

- **La Prime Herbagère Agro-Environnementale**

La **P.H.A.E** est la révision de l’ancienne prime à l’herbe (**P.M.S.E.E**). Cette mesure permet à des zones extensives de ne pas devenir des zones en forte déprise. C’est une mesure essentielle pour la sauvegarde des prairies et des paysages traditionnels des zones d’élevage. L’engagement de l’agriculteur porte sur la récolte de l’herbe et l’entretien de la surface. La prime herbagère permet donc de conserver de vastes espaces ouverts importants pour une faune et une flore diversifiées.

Les critères d’éligibilité sont les suivants : détenir une surface en herbe >75 % de la SAU de l’exploitation et un chargement <1.4 UGB/ Ha. Dans ce cas, l’agriculteur peut s’engager sur 5 ans en contractualisant les mesures-CTE : 2001A10, 1903A20 et/ou 1903A30 sur des prairies permanentes, des prairies temporaires ou des espaces à gestion extensive. Cette aide est plafonnée individuellement à 6 800 Euros/an dans le département. 90% des agriculteurs des Pyrénées audoises se sont engagés.

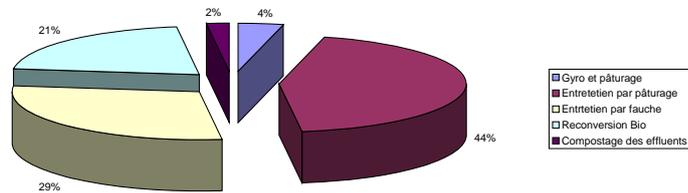
**NB : Les CAD seront contractualisables sur des surfaces non engagées dans la PHAE .**

- **Le Contrat Type CTE « Haute Vallée de l’Aude et Pyrénées Audoises »**

Dans le département de l’Aude, la démarche d’accès aux CTE est d’abord territoriale. Le département a été découpé en huit territoires pour lesquels un diagnostic a été réalisé et un contrat-type établi. L’ensemble des communes concernées par Natura 2000 en Pyrénées audoises est visé par l’arrêté Territoire Haute Vallée de l’Aude-Pyrénées Audoises. Cinq enjeux ont été déterminés pour ce territoire au niveau du volet environnement et territoire : (Préfet de l’Aude, 19/02/2002)

- Conduite raisonnée de l’ensemble des productions,
- Intégration paysagère globale (corps de ferme, bâtiments, abords),
- Prévention des risques naturels : érosion, entretien des berges...
- Qualité des eaux,
- Reconquête et entretien du territoire.

Sur les 18 exploitations enquêtées sur la zone d’étude, dix d’entre-elles ont déjà contractualisé un CTE. Alors que la contractualisation en 2003 était suspendue en attente de la publication de la circulaire d’application des CAD, on note sur le Rébenty huit exploitations, ayant un dossier CTE déposé et seulement deux n’ayant aucun CTE de signé.



**Graphique présentant la teneur des CTE contractualisés sur la zone d'étude du Rébenty** D'après Agriculture et biodiversité /SUADT/M.JEAN/A.ALQUIE

- **Une forte contractualisation dans le Pays de Sault**

Sur le site du Rébenty, seulement deux agriculteurs n'ont pas désiré s'engager dans un contrat CTE contre six sur le Madres. Dans le secteur étudié par la chambre d'agriculture de l'Aude, il existe une trentaine d'exploitations individuelles dont huit ont contractualisé un CTE et 13 étaient candidates lors de la suspension de ce dispositif. Les mesures contractualisées sont des mesures d'entretien, prioritairement par le pâturage. **La moitié des non-contractants prévoit de signer un CAD dès que possible.**

- **Le Contrat d'Agriculture Durable, futur outil pour la mise en œuvre des mesures agro-environnementales**

La réforme C.A.D conforte l'approche contractuelle entre les agriculteurs et la société civile et poursuit également plusieurs objectifs, en particulier le recentrage des contrats sur les enjeux environnementaux prioritaires des territoires. Le décret précisant les modalités d'application et de financement des CAD a été publié le 25 juillet 2003 sous le N° 2003-675. La circulaire DGFAR/SDEA/C 2003 présente les contrats dans leur contexte réglementaire.

**Des nouveautés par rapport aux CTE** (Ministère de l'agriculture, 2001)

- **Le contrat type territorial**

Le C.A.D se réfère à un contrat type territorialisé comportant soit uniquement des actions agro-environnementales, soit de façon mixte, des actions agro-environnementales et des actions à finalité socio-économique.

Pour construire ce contrat type, la DRAF Languedoc-Roussillon a réalisé, avec les DDAF, un travail technique aboutissant à une proposition de toilettage du catalogue régional MAE/CTE afin de supprimer les mesures difficilement évaluables et incontrôlables; les mesures dont l'efficacité environnementale n'est pas prouvée et de faire face à un budget réduit par rapport au contexte CTE. En ce qui concerne les investissements, elle souhaite que seuls ceux liés à une MAE ou justifiables en terme environnemental soient éligibles.

**Pour les mesures non territorialisées (conversion à l'agriculture biologique, préservation des races menacées, préservation des milieux particuliers comme pelouses sèches, tourbières ...), des contrats types départementaux seront également disponibles.**

- **Les nouveaux principes des contrats**

Le principe de la démarche volontaire contractuelle est conservé.

Les demandeurs ont la possibilité de contractualiser uniquement des actions agro-environnementales. Le volet socio-économique est rendu facultatif.

Un à deux enjeux environnementaux prioritaires par territoire sont déterminés à partir de la liste suivante : biodiversité, qualité des sols, risques naturels, qualité et gestion quantitative des ressources en eau, qualité de l'air, paysage et patrimoine culturel. Ainsi, **le territoire Haute Vallée de L'Aude est concerné par les deux enjeux suivants :**

- **Biodiversité.**
- **Eau**

Chaque enjeu est traduit par, au maximum, trois actions agro-environnementales par type de système d'exploitation, en tenant compte des spécificités des milieux. Ces actions doivent se référer à la synthèse régionale. Seulement deux actions agro-environnementales pourront être contractualisées par parcelle.

- **Un encadrement budgétaire**

La règle d'encadrement budgétaire s'appuie sur le respect d'une moyenne départementale de 27.000 € par exploitation sur cinq ans. **L'affectation des enveloppes régionales par département devrait tenir compte des surfaces devant faire partie du réseau Natura 2000.** Le montant de 27.000 € par exploitation sur cinq ans doit être utilisé comme une moyenne départementale et non comme un plafond.

## 6.13 – C.A.D et Natura 2000

**Source :** Circulaire DGFAR/SDEA/C 2003-5030 du 30 octobre 2003

- **Le Contrat d'Agriculture Durable :** Il s'agit du principal contrat Natura 2000 des exploitants agricoles

**Le Contrat d'Agriculture Durable est l'outil de mise en œuvre des mesures agroenvironnementales dans les sites Natura 2000 sur les surfaces agricoles.**

Conformément à l'article R. 214-28 du code rural, les contrats Natura 2000 prenant la forme de contrats d'agriculture durable :

- sont soumis aux règles applicables aux contrats d'agriculture durable, notamment en ce qui concerne les conditions d'éligibilité et les contrôles et sanctions ;
- doivent comporter, dans le respect du ou des cahiers des charges figurant dans le document d'objectifs (DOCOB), des engagements propres à mettre en œuvre les objectifs de conservation du site.

**Natura 2000 repose sur une adhésion volontaire.**

Faute de DOCOB opérationnel, une identification des parcelles concernées par Natura 2000 doit être réalisée par diagnostic. Ce travail est réalisable par l'opérateur technique du site, les services de la DDAF ou de la DIREN.

Lorsqu'un agriculteur ayant des parcelles sur un site Natura 2000 disposant d'un DOCOB opérationnel, souhaite s'engager sur un C.A.D, le contrat d'agriculture durable contient nécessairement des actions contenues dans le contrat type au titre de l'enjeu ou des enjeux répertoriés dans le DOCOB.

Le C.A.D vaut alors Contrat Natura 2000.

Dans un site ne disposant pas d'un DOCOB opérationnel, un diagnostic réalisé par un expert recommandé par la DIREN permettrait aux agriculteurs de s'assurer que les actions qu'ils contractualisent sont conformes aux objectifs de gestion du site et de s'engager dans un C.A.D qui pourrait valoir Contrat Natura 2000.

A défaut, le C.A.D ne vaudra pas Contrat Natura 2000.

Dans un souci de cohérence des politiques publiques, le dispositif C.A.D prévoit des conditions avantageuses pour les C.A.D conformes aux objectifs de conservation et de restauration retenus pour le site. Sur un site Natura 2000, l'incitation financière entrant en ligne de compte dans le calcul de l'indemnité agroenvironnementale sera portée à, son maximum possible dans le respect des règles et plafonds communautaires.

## 6.14 – Les avenants

**Source** : Circulaire DGFAR/SDEA/C 2003-5030 du 30 octobre 2003

**Les avenants pris pour la mise en conformité des CAD avec Natura 2000, sont prioritaires**, de la même manière que ceux pris pour la conversion à l'agriculture biologique, dans le respect de l'encadrement budgétaire.

En effet, si le DOCOB n'est pas opérationnel au moment de l'élaboration d'un CAD :

- Le DOCOB pourra être pris en compte dans le CAD par avenant si l'exploitant le souhaite (même si un avenant incluant des actions agroenvironnementales a déjà été réalisé, mais à condition que la date d'effet de l'avenant corresponde à une des trois premières dates anniversaires), ou, à défaut, au moment du renouvellement du CAD ;
- En tout état de cause, en cas d'avenant au CAD pour des objectifs autres que la mise en conformité au DOCOB, celui-ci devra être pris en compte par le contractant ; à défaut, sa demande d'avenant lui sera refusée.

## 6.15 - Suivi du dispositif Natura 2000

**Source** : Circulaire DGFAR/SDEA/C 2003-5030 du 30 octobre 2003

Un suivi des CAD signés sur les sites Natura 2000 est nécessaire.

Il recensera le nombre de CAD signés sur les sites Natura 2000 et, parmi ceux-ci, le nombre de CAD valant Contrat Natura 2000, les surfaces contractualisées en CAD Natura 2000 et le montant correspondant. Ce suivi est réalisé au niveau national au sein d'une base de données accessible aux services déconcentrés.

## 6.16 – Les cahiers des charges

**Source** : Circulaire DGFAR/SDEA/C 2003-5030 du 30 octobre 2003

Les cahiers des charges type des mesures contractuelles figurant dans les DOCOB opérationnels pour les milieux agricoles, précisent la liste des actions agroenvironnementales (avec mention de leur code à 7 caractères) rendues d'application obligatoire dans les contrats types CAD, dans le respect des règles de définition des territoires, enjeux et actions du contrat d'agriculture durable.

Un travail précis est donc à faire entre DDAF, DIREN sur chaque projet de cahier des charges type de DOCOB pour qu'il permette effectivement de passer à la phase de contractualisation. Ainsi, **un cahier des charges est d'autant plus efficace qu'il contient un nombre limité d'engagements contrôlables.**

#### 6.17 - Définition des territoires des contrats types dans le site Natura 2000

**Source** : Circulaire DGFAR/SDEA/C 2003-5030 du 30 octobre 2003

Les périmètres des sites Natura 2000 sont pris en compte lors de la délimitation des territoires des contrats types.

Le territoire comprenant un site Natura 2000 doit, dans toute la mesure du possible, épouser le contour des communes concernées **quitte à prendre en compte les surfaces situées hors du site mais possédant les mêmes problématiques environnementales.** Ce territoire peut avoir pour contour le périmètre du site.

#### 6.18 - Un projet de P.L.A.C (Plan Local d'Aménagement Concerté)

Un projet d'élaboration d'un **Plan Local d'Aménagement Concerté** est né pendant l'été 2003. Ce projet englobant les communes d'Axat, Artigues, **Cailla**, Le Clat et peut-être **Marsa** est une réponse aux principaux problèmes rencontrés à ce jour par les agriculteurs :

- Mener des travaux de reconquête pour lutter contre l'embroussaillage des parcs
- Améliorer l'accès aux exploitations et éviter la dégradation de chemins de randonnée par les troupeaux
- Favoriser l'installation de jeunes agriculteurs sur des productions à forte valeur ajoutée (arboriculture, accueil touristique)
- Prévenir au maximum les dégâts du gibier par la mise en place de cultures à gibier en lisière ou d'agraine en forêt

Ces projets sont totalement en phase avec les objectifs Natura 2000. **Une concertation entre les opérateurs des dispositifs PLAC et réseau Natura 2000 s'impose.**

#### 6.19 – Les aides

**Voir annexe cartographique** : zones ICHN et carte communale

L'agriculture du Pays de Sault est conduite par des chefs d'exploitation relativement jeunes. La diversification semble bien être une solution pour pérenniser l'activité agricole dans l'avenir. Il n'en demeure pas moins que cette agriculture reste fragile : la pénibilité du travail est certaine, les handicaps naturels se traduisent par des surcoûts de production, les revenus sont très inégaux selon les productions et les secteurs. Ainsi, afin de soutenir l'agriculture exercée dans les milieux difficiles, il existe une aide appelée **Indemnité Compensatoire de Handicap Naturel (I.C.H.N).**

Le mode de calcul de l'aide est basé sur un paiement à l'hectare. Celui-ci dépend du chargement de l'exploitation et de la zone où sont situées les surfaces fourragères. Pour être éligible à cette aide, les exploitations doivent avoir leur siège dans la zone délimitée et 80% de leur terre dans cette même zone.

**Notre secteur d'étude est classé zone de Montagne, de Montagne sèche et de Haute montagne.** Ces zonages donnent droit à des aides variable selon la localisation de l'exploitation.

Les agriculteurs peuvent aussi être éligibles à des primes de compensation de marché, à savoir :

**PCO** : Prime Compensatrice Ovine,

**PMTVA** : Prime au Maintien des Troupeaux de Vaches Allaitantes,

## 7 - La Forêt

**Voir annexe cartographique** : cartographie de la couverture forestière

### 7.1 – Dynamique de la fermeture des milieux et retour à la forêt

*Une vallée caractérisée par l'omniprésence de la forêt*

Lors de nos rencontres, les élus identifient comme l'aspect le plus marquant du paysage de la vallée, **l'omniprésence de la forêt**.

Deux types de milieux se complètent pour composer aujourd'hui les paysages forestiers :

- Des milieux occupés traditionnellement par des forêts publiques ou privées, cadastrées comme telles et gérés par l'**Office National des Forêts (O.N.F)** et le **Centre Régional de la Propriété Forestière**.
- Des milieux, traditionnellement cultivés qui présentent aujourd'hui un état de fermeture plus ou moins avancé, lié à la très importante déprise agricole. La forêt est présente partout, jusqu'aux portes de certains villages. La reforestation naturelle s'inscrit bien dans les variations cycliques des paysages occasionnées par la mutation des activités humaines au cours des siècles. Il s'agit en quelque sorte de « biorythmes du paysage » à l'échelle de l'évolution historique de l'empreinte des activités humaines sur le milieu.

### 7.2 – Les forêts publiques

Le territoire de la zone d'étude intègre une importante surface de forêts publiques gérée :

Il s'agit de forêts domaniales (forêts de l'Etat) et de forêts communales, biens des collectivités locales.

**Les forêts domaniales couvrent dans la zone d'étude une surface de 1880 Ha.**

**Les forêts communales couvrent dans la zone d'étude une surface de 1402 Ha.**

#### 7.2.1 Les Forêts domaniales

Forêts domaniales	Canton	Surface totale	Aménagement Validité
<i>De La Fajolle</i>		699.07 Ha	2004 à 1018
<i>Du Rébenty</i>	<i>Aspre</i>	533.56 Ha	1990 à 2009
	<i>Canelle</i>	483.53 Ha	1990 à 2009
	<i>Merial</i>	487.19 Ha	1990 à 2009

- **La forêt domaniale du Rébenty :**

Il s'agit d'une vaste forêt domaniale regroupant trois « cantons » forestiers qui correspondent à un regroupement d'anciens massifs domaniaux. Cette forêt est assise sur les territoires des communes de :

<b>Communes</b>	<b>Surface totale</b>
<b>Fontanes de Sault</b>	28 ha 86
<b>Galinagues</b>	1 ha 31
<b>Mazuby</b>	227 ha 44
<b>Merial</b>	478 ha 72
<b>Niort de Sault</b>	472 ha 29
<b>Rodome</b>	212 ha 13

- **La forêt domaniale de La Fajolle :**

Cette forêt domaniale (699 ha) est uniquement sise sur le territoire de la commune de La Fajolle.

## 7.2 – L'Office National des Forêts (O.N.F)

L'**O.N.F**, Etablissement Public à Caractère Industriel et Commercial (**E.P.I.C**) gère les forêts publiques (domaniales et communales) bénéficiant du régime forestier dans la zone d'étude. Les forêts figurant dans les tableaux ci-dessus sont dotées d'un plan d'aménagement. L'aménagement est un document de gestion, faisant l'objet d'une approbation ministérielle, fixant pour une période variant de dix à vingt ans les règles de gestion de la forêt concernée. Dans ce document, outre la programmation des travaux et des récoltes, est développé un chapitre particulier, consacré à l'historique de la forêt et à une description du milieu naturel. Les aménagements forestiers s'appuient sur les **Directives Locales d'AMénagement (D.I.L.A.M)** et les **ORientations Locales d'Aménagement (O.R.L.A.M)**. Ces documents cadrent pour l'aménagiste les connaissances relatives aux milieux physique et économique de la foresterie dans une région donnée. Les stations forestières, si elles ont été décrites, y figurent, en offrant des clés de détermination. C'est le cas de l'**ORLAM Pays de Sault**.

Outre son rôle d'aménagiste et de gestionnaire, l'ONF est chargé de la commercialisation des produits issus de la forêt. Pour ce faire, il organise les ventes de bois.

Dans le cas de forêts incluses dans des périmètres Natura 2000 dotés d'un document d'objectif, les aménagements forestiers ont une obligation de conformité avec les documents d'objectif. « Le gestionnaire forestier doit être tenu de produire une notice d'évaluation de l'impact des orientations et interventions programmées dans l'aménagement forestier en regard des habitats et espèces concernées » (ONF. Direction Générale 2000). Ces évaluations devront être présentées à la préfecture et aux comités de pilotage des sites concernés.

Dans la zone d'étude les forêts publiques sont gérées par les services de l'ONF de l'Agence de l'AUDE à Carcassonne, elle-même rattachée à la Direction Territoriale de Méditerranée basée à Aix en Provence. Sur le terrain, les forêts sont gérées par des agents rattachés aux Unités Territoriales « Plateau de Sault » et « Haute Vallée de l'Aude ».

### 7.3 - Les aménagements

Ces documents sont assis sur des études précises de terrain qui permettent d'orienter selon divers critères la gestion des forêts. Arrivés à échéance, les aménagements sont réactualisés pour engager la gestion sur des bases nouvelles issues d'un inventaire intégrant notamment les connaissances environnementales.

L'aménagement de la forêt divise la forêt en « séries » dans lesquelles sont déterminés des « groupes » sur lesquels sont appliqués des « traitements » forestiers. Dans la plupart des forêts concernées nous sommes en présence de traitements en futaie régulière ou irrégulière selon les séries. Les séries sont généralement des séries de « protection » et de « production ». Cette double vocation, souvent associée dans une même série, est déterminante puisque la protection vise plus particulièrement la limitation des risques d'érosion par le maintien d'une couverture forestière. De plus la sylviculture appliquée tient compte de plus en plus des connaissances acquises en matière de stations forestières. La description et la cartographie récentes des habitats d'intérêt communautaire sur le site constituent pour l'aménagiste un outil incontournable qui figurera en bonne place pour les futures révisions d'aménagement.

Les exploitations des bois et les travaux de sylviculture sont réalisés à partir d'un réseau de routes forestières et de chemins forestiers. A l'occasion des exploitations, des pistes (tires) de débardage peuvent être tracées par les services forestiers. La traversée occasionnelle de ruisseaux et de zones humides n'est pas exclue. Il convient d'envisager, dans le cadre de Natura 2000 des propositions de solutions alternatives.

Les forêts concernées par le projet de site intègrent divers habitats d'intérêt communautaire. Les grandes forêts domaniales situées dans la partie haute sont constituées de hêtraies sapinières, traitées essentiellement en futaie régulière. Ce type de traitement consiste, dans une série donnée, à consacrer certaines parcelles au rajeunissement (régénération) tandis que d'autres parcelles sont « améliorées » au cours du vieillissement des peuplements. Les marges des massifs forestiers situés en altitude, au contact des espaces pastoraux constitués de landes et de pelouses sont généralement traitées en futaie irrégulière. Ce traitement privilégie la présence sur une même parcelle de « parquets » ou de « bouquets » constitués de peuplements forestiers d'âges différents. Ces marges forestières, souvent intégrées dans les espaces pastoraux sont généralement parcourues par des troupeaux bovins ou ovins selon les massifs.

### 7.4 – Forêts domaniales et pastoralisme

#### *Du droit d'usage au Groupement Pastoral*

Il existe un problème lié au pastoralisme dans les forêts domaniales. Se conformant à des droits d'usage datant du XVII<sup>e</sup> siècle, les éleveurs des communes sur le territoire desquelles sont assises les forêts domaniales, bénéficient d'un usage les autorisant à faire pâturer leurs animaux sur des parcelles forestières identifiées. La charge en bétail est limitée à 3 animaux à l'hectare. La mise en « défens » de certaines parcelles ou certains « parquets » de régénération consacrés au renouvellement des peuplements doit aujourd'hui faire l'objet d'une pose de clôtures. Les animaux étaient traditionnellement gardés par des bergers. Cette pratique est en voie d'extinction et les groupements pastoraux sollicitent des aides pour clôturer les parcours d'estive.

Des surpâturages sont constatés car il existe encore à régler l'épineux problème du financement de la pose systématique de clôtures pour protéger les régénérations. La charge en bétail est nettement supérieure à la charge autorisée par la règle usagère. Les animaux parcourant l'estive proviennent également d'élevages ne pouvant pas bénéficier des règles usagères contractuelles. Une recherche de solution est engagée entre les services de l'ONF, la Chambre d'Agriculture et les Groupements Pastoraux concernés.

## 7.5 – Les forêts communales

<b>Forêts</b>	<b>Surface</b>	<b>Aménagement validité</b>
<b>Cailla</b>	83.81 ha	2004 à 2018
<b>Quirbajou</b>	475.06 ha	2000 à 2009
<b>Marsa</b>	1048.35 ha	1995 à 2009
<b>Bessède de Sault</b>	395.17 ha	2002 à 2016
<b>Belvis</b>	455.77 ha	1986 à 2005
<b>Joucou</b>	305.17 ha	1999 à 2013
<b>Rodome</b>	173.25 ha	1986 à 2005
<b>Belfort sur Rébenty</b>	43.19 ha	1986 à 2005
<b>Espezet</b>	117.46 ha	1999 à 2013
<b>Galinagues</b>	81.60 ha	En cours de révision en 2004
<b>Mazuby</b>	217.37 ha	1996 à 2010
<b>Campagna de Sault</b>	90.12 ha	1999 à 2013
<b>Niort</b>	292.77 ha	1994 à 2008
<b>Merial</b>	239.60 ha	2003 à 2017
<b>La Fajolle</b>	231.99 ha	1995 à 2009

Les forêts communales sont dotées d'un document d'aménagement en cours de validité. Ces forêts, situées dans la zone d'étude sont, pour la majorité d'entre-elles concernées par Natura 2000, compte tenu de l'identification d'habitats d'intérêt communautaire dans leurs périmètres. Les forêts des collectivités ont vu leurs territoires s'agrandir au cours des décennies en fonction de l'abandon des terres agricoles. Traditionnellement cantonnées sur les terres les plus ingrates, ces forêts ont intégré progressivement, à l'occasion des études préalables aux aménagements, de nouveaux espaces communaux constitués de boisements spontanés et de boisements artificiels. Ces derniers concernent souvent des boisements en résineux, plantés avec les aides financières du **Fonds Forestier National (F.F.N)**.

## 7.6 – Les forêts privées gérées

C'est le **Centre Régional de la Propriété Forestière (C.R.P.F)** qui gère certaines forêts particulières en appliquant des **Plans Simples de Gestion (P.S.G)** qui sont une version simplifiée des aménagements forestiers. A notre connaissance il existe deux forêts bénéficiant d'un PSG, incluses dans le périmètre d'étude.

Une étude réalisée par le CRPF en 1994 sur les peuplements forestiers de fond de vallon constitue une bonne source de connaissance sur la dynamique de ces peuplements. Il est fait état de l'existence de frainaias surdensitaires. Le bois est de bonne qualité. Il se développe sur un foncier excessivement morcelé. Les sols autrefois voués à l'agriculture sur le lit majeur du Rébenty sont estimés comme d'excellentes stations forestières.

## 7.7 – Forêts particulières et dynamique de fermeture du milieu

Des forêts privées, mais aussi une partie des forêts des collectivités sont issues de reboisements spontanés qui se sont exercés à partir des forêts publiques. C'est ainsi que d'anciens espaces agricoles abandonnés ont été progressivement colonisés par le sapin, le pin, le chêne pubescent, le hêtre et le frêne.

On relève par place des petits reboisements artificiels en épicéa commun. Ces reboisements « en timbre-poste » contribuent, notamment sur le lit majeur du Rébenty à fermer et banaliser le paysage. Une multitude de parcelles, traditionnellement cultivées jusqu'à la dernière guerre mondiale présente aujourd'hui un faciès pré-forestier ou forestier qui s'inscrit dans la dynamique progressive de groupements végétaux liés à la dynamique, à titre d'exemple de la hêtraie, de la sapinière ou encore de l'aulnaie-frênaie. La disparition des habitats dans les milieux ouverts n'engendre t-elle pas l'émergence d'habitats forestiers ?

### III – AMENAGEMENT - EQUIPEMENT

#### 1 - Gestion de l'eau et des effluents

Voir annexe cartographique : hydrographie et captages

##### 1.1 – Les captages

Source : DDAF

Sources	Exploitant	Communes desservies
Puits communal de Belvis	Belvis	Belvis
Tabernet	Marsa	Marsa
L'Adoux	Joucou	Joucou
Tury	Rodome	Rodome
En Coste	Rodome	Rodome
Haute de Galinagues	Galinagues	Galinagues
Le Soula	Belfort-Rébenty	Belfort-Rébenty
Basse de Galinagues	Galinagues	Galinagues
De Taillat à Labau	Marsa	Marsa
Les Adouxes	Merial	Merial
Munez	Rodome	Rodome
Du col	Galinagues	Galinagues
Lafage	Mazuby	Mazuby
Les argueliers	Niort de Sault	Niort de Sault

## 1.2 - Les stations d'épuration

**Voir annexe cartographique** : hydrographie et stations d'épuration

**Sources** : DDAF et Agence de l'Eau

Communes	Type	Capacité théorique (personnes)	Mise en service
La Fajolle	<i>En projet</i>		
Espezet	Boues activées	600	1971
Mazuby	Décanteur digesteur + trait secondaire filtration	50	1993
Rodome	Fosse septique + trait secondaire filtration	250	
Niort de Sault	Fosse septique + trait secondaire filtration	50	1998
Cailla	Fosse septique + trait secondaire filtration	120	1996 ?
Belfort-Rébenty	Fosse septique + trait secondaire filtration	50	1997
Belvis	Boues activées	350	1975
Joucou	Macrophytes	120	2004
Galinagues	<i>En projet</i>		
Merial	<i>En projet</i>		
Quirbajou	<i>En projet</i>		
Marsa	<i>En projet</i>		

A ce jour les experts du Conseil Supérieur de la Pêche et de la Fédération Aude Claire considèrent que les eaux du Rébenty et de ses affluents conservent une bonne capacité d'auto-épuration. Il convient d'être particulièrement vigilant car la population estivale, augmentant la charge saisonnière d'effluents est en légère progression. Les sécheresses d'été peuvent provoquer des étiages importants et un réchauffement des eaux non négligeable. Dans ce cas, la capacité d'auto-épuration peut être particulièrement altérée.

Tous les villages ne sont pas encore équipés d'une station d'épuration. Des projets de schémas d'assainissement existent dans les dossiers mais ont du mal à voir le jour. Bien qu'aidéés à hauteur de 80 %, certaines communes n'arrivent pas à budgétiser la part d'autofinancement. Pour exemple la commune de Joucou a du emprunter l'équivalent de quatre budgets communaux (env 90 000 euros) pour boucler le dossier financier. Les élus rencontrent de grandes difficultés pour boucler l'autofinancement. Ils demandent que soit réfléchi dans le contexte de Natura 2000 une contribution financière exceptionnelle en rapport avec les objectifs de la qualité des eaux imposée par la Directive européenne.

Parmi les installations existantes, des stations ne fonctionnent pas très bien et demandent à être reconsidérées. A Mazuby, la collectivité envisage de refaire totalement son installation.

Il est important de relever que la **Loi sur l'eau du 3 janvier 1992** et ses textes d'application conduisent les communes à réaliser **des schémas d'assainissement** pour être en mesure d'assurer avant le 31 décembre 2005, leurs obligations réglementaires en matière de service public. De ce fait la loi sur l'eau a créé une obligation générale pour les particuliers qui ne sont pas raccordés au réseau public, de disposer d'installations d'assainissement qui soient « maintenues en bon état de fonctionnement ».

Un zonage préalable est incontournable. Il s'agit d'une obligation légale appropriée permettant d'intégrer les préoccupations d'assainissement dans les documents d'urbanisme.

#### 1.4 – L'assainissement autonome

Les bâtiments agricoles situés sur les plateaux ne bénéficient pas d'installation d'épuration. Une réflexion est engagée par l'Agence de l'Eau pour financer de petites unités individuelles. Des problèmes de pollutions ponctuelles susceptibles de pénétrer le karst pourraient avantageusement être solutionnés. De plus, dans le cadre des schémas d'assainissement il est suggéré la possibilité de favoriser les assainissements autonomes. L'un des principaux avantages avancés par les experts repose sur la faculté de ce type d'installation de ne pas concentrer les rejets polluants, même traités, dans les milieux aquatiques superficiels. De même que pour les installations collectives, il convient de réfléchir au financement de ce type d'installation en rapport avec l'urgence de stopper tout déversement d'effluents agricoles vers le karst.

## 2 – Urbanisme

### 2.1 – Les Schémas de Cohérence Territoriale (S.C.O.T)

**Source** : Loi Urbanisme et Habitat : Ministère de l'Équipement, des Transports, du Logement, du Tourisme et de la Mer 2004

C'est certainement dans le cadre du Pays Haute-Vallée et après la mise en place d'une réelle politique intercommunale qu'un Schéma de Cohérence Territoriale pourra voir le jour.

Les SCOT permettent aux communes appartenant à un même bassin de vie de mettre en cohérence, dans le respect du principe de subsidiarité, leurs politiques dans les domaines de l'urbanisme, de l'habitat, des implantations commerciales, des déplacements et de l'environnement.

Le SCOT est composé de trois documents :

- Un rapport de présentant un diagnostic de l'environnement et des besoins de développement.
- Un projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) qui présente le projet partagé par les collectivités pour l'aménagement et la protection de l'environnement de leur territoire.
- Un document d'orientation qui précise les orientations d'aménagement permettant de mettre en œuvre le projet défini dans le PADD.

### 2.2 – Les Cartes Communales

**Voir annexe cartographique** : zones ICHN et cartes communales

**Source** : Loi Urbanisme et Habitat / Ministère de l'Équipement, des Transports, du Logement, du Tourisme et de la Mer 2004

Les cartes communales sont des documents simples délimitant les secteurs où les permis de construire peuvent être délivrés en fonction de la voirie et des réseaux.

Il peut s'agir d'extension du bourg ou des hameaux existants ou de la création de nouveaux secteurs constructibles, par exemple autour d'une ancienne ferme ou dans une partie de la commune qui est déjà desservie par les réseaux. Après l'approbation de la carte communale les communes peuvent faire le choix de délivrer elles-mêmes les permis de construire ou de confier cette tâche à la DDE. Dans les communes dotées d'une carte communale c'est le **Règlement National d'Urbanisme** qui s'applique (**R.N.U**).

Sur la zone d'étude on note l'existence de trois cartes communales :

- Belvis
- Espezel
- Rodome

## **IV - ENJEUX SOCIO-ECONOMIQUES ET NATURA 2000**

### **1 – Synthèse et perspectives**

#### **1.1 – Résumé synthétique et perspectives**

Le site Natura 2000 « Bassin du Rébenty » s'inscrit dans un contexte montagnard situé dans les Pyrénées audoises : Le plateau de Sault. Les inventaires naturalistes font état d'une forte biodiversité, générée plus particulièrement par le contexte bioclimatique local. Une large palette d'habitats se décline dans un ensemble marqué par des influences à la fois édaphiques et climatiques méditerranéennes et montagnardes.

La vallée du Rébenty, site chargé d'un riche passé historique, est soumise à une érosion démographique considérable depuis le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle. En un siècle et demi, la population a été divisée par cinq. C'est à compter des années 1970 qu'un ralentissement est constaté sans toutefois inverser les courbes de façon significative. Aujourd'hui l'isolement des habitants est compensé par une intense vie associative générée parfois exceptionnellement par un rajeunissement spectaculaire de la population de certains villages.

Le site est marqué par trois pôles d'activités principaux :

- Les activités forestières
- L'agriculture
- Le tourisme

Dans un contexte paysager très largement frappé par la déprise agricole, la forêt, considérée par les acteurs locaux comme l'atout majeur de la vallée est omniprésente. Des sapinières d'altitude aux chênaies pubescentes de l'adret de la basse vallée, les paysages sont essentiellement forestiers. Aux forêts d'Etat, forêts des collectivités publiques et forêts privées gérées par l'Office National des Forêts et le Centre Régional de la Propriété Forestière, il faut ajouter de vastes espaces, autrefois cultivés, en cours de fermeture et présentant tous les stades de la dynamiques d'un retour à l'état boisé. Des habitats d'intérêt communautaire se rencontrent dans ces milieux, soit en bon état de conservation comme dans les hêtraie calcicoles, soit en mauvais état lorsqu'il s'agit de pelouses et prairies de fauche en cours de reforestation.

Dans la vallée s'écoule le Rébenty, fortement emprisonné dans une ripisylve beaucoup trop fermée. Le cours de la rivière est ponctué de petites installations hydroélectriques exigeant parfois une remise aux normes. Ces microcentrales sont les dernières installations contemporaines des nombreux moulins qui ont fait vivre cette petite vallée au cours des derniers siècles. Un syndicat de rivière est en cours de constitution. Une consultation est en cours sur l'ensemble des communes de la haute vallée de l'Aude.

Les activités agricoles, très majoritairement orientées vers le pastoralisme se sont cantonnées sur les meilleures terres. Des espaces autrefois cultivés sont aujourd'hui consacrés au pâturage. Un pastoralisme extensif s'inscrit dans des paysages fortement marqués par la déprise. La conservation de milieux ouverts, fortement menacée, repose essentiellement sur l'encouragement contractuel à des pratiques pastorales respectueuses de l'environnement et économiquement satisfaisantes. L'incitation à l'installation de nouveaux agriculteurs sur les terres aujourd'hui « sans paysan » reste le fer de lance visant la conservation d'habitats fortement menacés.

Seules, les pelouses subalpines intégrées dans de vastes groupements pastoraux sont encore bien parcourues par les troupeaux d'estive.

La chasse et la pêche sont deux activités traditionnellement pratiquée sur le site du Rébenty. La pression cynégétique s'impose pour limiter les importants dégâts de sangliers constatés sur les espaces ouverts concernés par la directive habitat. Une réouverture raisonnée de la ripisylve est susceptible de répondre aux attentes des pêcheurs tout en satisfaisant à la restauration des milieux fréquentés notamment par le desman des Pyrénées et les chiroptères.

D'autres activités de loisir à caractère sportif et touristique sont pratiquées sur le site. Il s'agit plus particulièrement des randonnées pédestres et le VTT. De nombreux parcours sont balisés et offrent à tous les publics des itinéraires adaptés. La moto verte, le « couad » et la pratique du véhicule 4x4 tendent à se développer. Il demeure important de suivre l'évolution de l'ensemble de ces activités qui sont en plein essor et limitées à ce jour uniquement par un déficit en matière de capacité d'accueil.

La scierie de Belfort sur Rébenty demeure le seul établissement industriel de la zone d'étude.

En matière d'urbanisme et d'aménagement il conviendra de se pencher plus particulièrement sur la compatibilité entre les objectifs de conservation et les incidences éventuelles des aménagements. A ce titre il conviendra de porter un regard tout particulier sur l'évolution des schémas d'assainissement dans les communes. Compte tenu du caractère karstique des plateaux dominants la vallée il convient de ne pas négliger la possible influence d'équipements extérieurs au site. Les élus rencontrent de grosses difficultés pour boucler les dossiers de financement d'assainissement. La qualité de l'eau étant l'axe majeur de la conservation des espèces sur le site, les élus revendiquent une participation financière supplémentaire.

## V – BIBLIOGRAPHIE

- Association ACCES, 1998 : *Histoire en Pays de Sault*, tome II, 350p

- Association ACCES, 09/1999 : *Etude socio-économique et patrimoniale du Pays de Sault*, Première partie : Diagnostic socio-économique.

- Association ACCES, 02/2000 : *Etude socio-économique et patrimoniale du Pays de Sault*, deuxième partie : patrimoine historique, naturel et paysager.

- Association ACCES, 02/2000 : *Etude socio-économique et patrimoniale du Pays de Sault*, deuxième partie : patrimoine historique, naturel et paysager.

- Association ACCES, 06/2000 : *Paysans, Pays, Paysages*, patrimoine historique, naturel et paysager.
- Association gestionnaire de la Réserve Naturelle de Nohèdes (PO), 12/01/1998 : *Document d'objectifs Natura 2000 « Madres Coronat »*
- Centre régional de la Propriété Forestière du Languedoc – Roussillon, L. GOLLIARD, 02/1994 *étude des peuplements de fond de vallon dans la vallée du Rébenty.*
- Conseil Général PO, DIREN L-R, Région L-R, 12/2000 : *Echos du Madres-Coronat*, N°1 , 2, 3, 4, 5
- Chambre d'Agriculture de l'Aude, 11/2003, « *Quand Agriculture et Biodiversité élaborent les outils de leur coopération* » Vers l'élaboration de plans de gestion agricole pour préserver la biodiversité sur les sites Natura 2000 du Pays de sault. 60 pages et annexes dont cartographie.
- Direction Départementale de l'Équipement de l'Aude, carte communale d'Espezel
- Direction Départementale de l'Équipement de l'Aude, carte communale de Belvis
- Direction Départementale de l'Équipement de l'Aude, carte communale de Rodome
- Espace Nature Environnement, 01/2003 : *Pré rapport concernant l'inventaire des chauves-souris du site Natura 2000 FR 9101468 « bassin du Rébenty »*
- Fédération Aude Claire, 03/2002 : *Recherches dans le cadre du document d'objectifs « Natura 2000 » Vallée du Rébenty*, 63p
- GEYSER, 01/2002 : *CTE et zones Natura 2000 en LR*
- GUILLET M-P., 08/2000 : *Evolution paysagère des Pyrénées Audoises*, CAUE Aude, 49p
- L'Union, 09/1989 : *Pays de Sault : espaces, peuplement, populations*, édition du CNRS, centre régional de publication de Toulouse, 282p.
- Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires rurales, *Circulaire DGFAR/SDEA/c 2003-5030 du 30 octobre 2003*
- Ministère de l'Équipement, des transports, du Logement, du Tourisme et de la Mer, 07/2003, *Loi Urbanisme et Habitat*
- MONZA (DE) J-P., 1989 : *le grand atlas de la France rurale*
- Préfet de l'Aude, 29/01/2002 : *arrêté préfectoral N°2002-0543*, modalités générales de mise en œuvre des actions agro-environnementales des contrats territoriaux d'exploitation
- Préfet de l'Aude, 19/02/2002 *Arrêté préfectoral N° 2002-0747*, fixant les modalités de mise en oeuvre des CTE, Contrat type CTE Haute Vallée de l'Aude Pyrénées Audoises ( code territoire 03)
- RAVIGNAN (DE) F., 1996 : *l'Avenir d'un désert au pays sud audois.*

- RIVES C. et TARDY O., 2001 : *Etat descriptif du verger de pommiers et poiriers dans les Pyrénées audoises*, CIVAM Filière Fruit Montagne, 15p

- RUTKOWSKI T., 02/2003, ONF : *Le fil du Rébenty*, ONF, N°1

- Sénat, N° 23 Rapport d'information, J.F LE GRAND, concernant *la conservation des habitats naturels ainsi que la faune et la flore sauvages*. Document relatif à la mise en place du réseau Natura 2000 en France, 145 p

Société de Protection de la Nature du Languedoc-Roussillon et Fédération Aude Claire, textes de F. PIRAULT, 1995, *La vallée du Rébenty*, 167 p et annexes

- Syndicat mixte vallée de l'Aude Pyrénées Audoises, 2003 : *Charte du Pays de la Haute-Vallée de l'Aude*.

- THIBON C., 06/1988 : *Pays de Sault*, les Pyrénées audoises au XIX° siècle.